

ÉTUDE D'INCIDENCE SUR LE RESEAU NATURA 2000

Projet de création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage sur la commune de Trets

Département des Bouches-du-Rhône (13)



Rapport final – Version 1

Dossier 19100059-V1_TRETS
lundi 17 février 2020

réalisé par



Auddicé Environnement
Route des Cartouses
84 390 SAULT en Provence
04 90 64 04 65

Étude d'incidence sur le réseau Natura 2000

Projet de création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage sur la commune de Trets

Département des Bouches-du-Rhône (13)

Rapport final – Version 1

Pays d'Aix Territoires – Société Publique Locale d'Aménagement

Version	Date	Description
Rapport final – Version 1	lundi 17 février 2020	Projet de création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage sur la commune de Trets (13)

	Nom - Fonction	Date
Rédaction et terrain	FOLI Guillaume – Ingénieur écologue ornithologue et généraliste	Janvier 2020
	LANGLAIS Alexandre – Ingénieur écologue (mammifères dont chiroptères, amphibiens, reptiles, insectes)	Janvier 2020
Validation	FOLI Sabrina – Directeur d'études – Chef de l'agence sud Auddicé environnement	Janvier 2020

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	4	4.3 CONCLUSION SUR LES ESPECES RETENUES MENTIONNEES DANS LES DEUX ZSC ET DE LA ZPS.....	63
LISTE DES CARTES.....	4	CHAPITRE 5. MESURES PRISES DANS LE CADRE DU PROJET	64
LISTE DES PHOTOS.....	4	5.1 MESURES D'EVITEMENT	65
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	5	5.2 MESURES DE REDUCTION.....	65
CHAPITRE 2. OBJECTIF DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE	7	5.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	65
2.1 CADRE REGLEMENTAIRE	8	CHAPITRE 6. CONCLUSION GENERALE.....	66
2.1.1 Bases juridiques.....	8	CHAPITRE 7. ANNEXES.....	68
2.1.2 Réseau Natura 2000 et projets d'aménagement	8	ANNEXE 1 : LISTE DES ESSENCES VEGETALES RECOMMANDEES POUR LES PLANTATIONS	69
2.2 METHODOLOGIE D'ETUDE	9		
2.2.1 État initial.....	9		
2.2.2 Évaluation des incidences.....	38		
CHAPITRE 3. LE PROJET ET LE RESEAU NATURA 2000	43		
3.1 NATURE DU PROJET ET CONTEXTE DE L'ETUDE.....	44		
3.2 LE RESEAU NATURA 2000.....	46		
3.3 LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)	48		
3.3.1 Présentation de la ZSC FR9301605 « Montagne Sainte Victoire »	48		
3.3.2 Présentation de la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume »	49		
3.4 LES ZONES DE PROTECTION SPECIALES (ZPS)	51		
3.4.1 Présentation de la ZPS FR9310067 « Montagne Sainte Victoire »	51		
3.6 ESPECES A RETENIR DANS L'EVALUATION	52		
3.6.1 Espèces des deux ZSC à retenir.....	52		
3.6.2 Espèces de la ZPS à retenir.....	54		
3.6.3 Synthèse des espèces retenues dans l'évaluation	55		
CHAPITRE 4. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET	56		
4.1 ESPECES RETENUES MENTIONNEES DANS LES DEUX ZSC.....	57		
4.1.1 L'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>).....	57		
4.1.2 Le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>).....	58		
4.1.3 Le Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>).....	58		
4.1.4 Le Petit murin (<i>Myotis blythii</i>).....	59		
4.1.5 Le Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	59		
4.1.6 Le Grand murin (<i>Myotis myotis</i>).....	60		
4.1.7 L'Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	60		
4.2 ESPECES D'OISEAUX RETENUES MENTIONNEES DANS LA ZPS.....	61		
4.2.1 Le Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>).....	61		
4.2.2 L'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>).....	61		
4.2.3 Le Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>).....	62		
4.2.4 La Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>).....	62		

Liste des tableaux

Tableau 1.	Espèces d'insectes recensées dans la bibliographie communale.....	10
Tableau 2.	Espèces de reptiles et d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale.....	12
Tableau 3.	Espèces de mammifères (dont chiroptères) recensées dans la bibliographie communale.....	12
Tableau 4.	Espèces de plantes vasculaires recensées dans la bibliographie communale.....	13
Tableau 5.	Espèces d'oiseaux recensées dans la bibliographie communale.....	33
Tableau 6.	Sites du réseau Natura 2000 présents dans les 10 km autour du secteur d'étude.....	46
Tableau 7.	Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301605 « Montagne Sainte Victoire ».....	48
Tableau 8.	Espèces végétales d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301605 « Montagne Sainte Victoire ».....	48
Tableau 9.	Espèces animales d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301605 « Montagne Sainte Victoire ».....	48
Tableau 10.	Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume ».....	49
Tableau 11.	Espèces végétales d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume ».....	50
Tableau 12.	Espèces animales d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume ».....	50
Tableau 13.	Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR9310067 « Montagne Sainte Victoire ».....	51

Liste des cartes

Carte 1.	Espèces exotiques envahissantes observées.....	39
Carte 2.	Milieux potentiels à la faune.....	40
Carte 3.	Extrait du SRCE.....	41
Carte 4.	Connectivités écologiques locales observées.....	42
Carte 5.	Aires d'étude.....	45
Carte 6.	Réseau Natura 2000.....	47

Liste des photos

Photo 1.	Friche herbacée nord le long de l'autoroute A8.....	44
Photo 2.	Ruisseau de Sainte-Catherine au sud du secteur.....	44
Photo 3.	Massif de la Sainte-Baume (Source : La Cigale).....	46
Photo 4.	Montagne Sainte Victoire (Source : Aix-en-Provence Tourisme).....	46
Photo 5.	Agrion de Mercure (Source : Bourgogne-Nature).....	57
Photo 6.	Lucane cerf-volant (Source : Auddicé).....	58
Photo 7.	Grand capricorne du chêne (Source : OBF).....	58
Photo 8.	Petit murin (Source : Parc National des Ecrins).....	59
Photo 9.	Minioptère de Schreibers (Source : Auddicé).....	59
Photo 10.	Grand murin (Source : PNA Chiroptères).....	60
Photo 11.	Ecaille chinée (Source : P. MOTHIRON).....	60
Photo 12.	Bruant ortolan (Source : P. DALOUS).....	61
Photo 13.	Alouette lulu (Source : Auddicé).....	61
Photo 14.	Pipit rousseline (Source : D. CIRANO).....	62
Photo 15.	Fauvette pitchou (Source : Auddicé).....	62

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

L'article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats-Faune-Flore » prévoit un régime « d'évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un Site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001, puis par les articles L.414-4 à L.414-6 et R.414-19 à R414-26 du Code de l'environnement.

La circulaire DNP/SDEN n°2004-1 du 5 octobre 2004 précise les modalités d'application de cette évaluation des incidences ainsi que son contenu. Ainsi, les projets, dans ou hors site Natura 2000, qu'ils soient portés par l'État, les collectivités locales, les établissements publics ou les acteurs privés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact notable sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000. L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés, ainsi que leur état de conservation.

L'évaluation des incidences ne doit étudier les aspects écologiques que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

De plus, l'évaluation des incidences est proportionnée à la nature et à l'importance des projets en cause. Elle doit être jointe au dossier habituel de demande d'autorisation ou d'approbation administrative du projet et, le cas échéant, au dossier soumis à l'enquête publique.

Le présent dossier d'évaluation des incidences concerne trois sites Natura 2000 présents dans le périmètre éloigné. Il s'agit de :

- ✓ La ZPS FR9310067 « Montagne Sainte Victoire » ;
- ✓ La ZSC FR9301605 « Montagne Sainte Victoire » ;
- ✓ La ZSC FR 9301606 « Massif de la Sainte-Baume ».

Ces trois sites Natura 2000 sont traités à la suite dans le présent rapport.

CHAPITRE 2. OBJECTIF DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE

2.1 Cadre réglementaire

2.1.1 Bases juridiques

Le présent dossier a été réalisé sur la base des textes juridiques suivants :

■ Législation européenne

- ✓ Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- ✓ Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- ✓ Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/42/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

■ Législation française

- ✓ Articles L.414-4 à L.414-7 du Code de l'environnement ;
- ✓ Articles R.414-19 à R414-26 du Code de l'environnement ;
- ✓ Décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural, en particulier l'article premier de ce décret ;
- ✓ Circulaire DNP/SDEN n°2004-1 du 5 octobre 2004 relative à l'évaluation des programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les Sites Natura 2000 ;
- ✓ Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement ;
- ✓ Arrêté préfectoral du 25 février 2011 fixant la liste, prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du code de l'Environnement, des programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Il s'appuie également sur le « Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les Sites Natura 2000 » (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 2004).

2.1.2 Réseau Natura 2000 et projets d'aménagement

2.1.2.1 Le réseau Natura 2000

Les Directives européennes 92/43, dite directive « Habitats-faune-flore », et 79/409, dite directive « Oiseaux », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvage ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000. Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ». Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

■ En France

Le réseau de sites français représente :

- ✓ 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine, soit 7 millions d'hectares ;
- ✓ 33 % de la surface marine de la zone économique exclusive, soit 12 millions d'hectares ;
- ✓ 1 776 sites, dont 212 sites marins : 402 zones de protection spéciales pour les oiseaux (ZPS) et 1 374 zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- ✓ 13 128 communes supports du réseau ;
- ✓ 130 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire (57 % des habitats naturels européens) ;
- ✓ 94 espèces animales identifiées à l'annexe II de la directive Habitats faune flore (18 % des espèces an. II) ;
- ✓ 63 espèces végétales identifiées à l'annexe II de la directive Habitats faune flore (10 % des espèces an. II) ;
- ✓ 132 espèces d'oiseaux identifiées à l'annexe I de la directive Oiseaux (67 % des espèces annexe I).

Le réseau terrestre se répartit sur les milieux suivants :

- ✓ 43 % de forêts ;
- ✓ 29 % de prairies et landes ;
- ✓ 20 % de zones agricoles cultivées ;
- ✓ 4% d'habitats rocheux (roches nues, plages, dunes...);
- ✓ 3 % de cours d'eau, tourbières et marais ;
- ✓ 1 % de zones urbaines.

La gestion quotidienne des sites repose sur des mesures concrètes appelées contrats Natura 2000, mises en œuvre sur la base de documents d'objectifs (DOCOB). La quasi-totalité des documents d'objectifs ont été adoptés ou sont en cours de rédaction. Les contrats agricoles (appelés également mesures agro-environnementales) sont réservés aux agriculteurs. Les autres contrats Natura 2000 sont mis en œuvre par les acteurs suivants :

- ✓ 44 % par des collectivités territoriales ;
- ✓ 28 % par des associations ;
- ✓ 16 % par des particuliers ;

- ✓ 9 % établissements publics ;
- ✓ 3 % par des entreprises.

Sur la période 2007-2013, le budget annuel moyen consacré à la gestion et à l'animation des sites français a été de 150 millions d'euros. Il a été soutenu par des fonds nationaux tels que des crédits de l'État (ministère chargé de l'agriculture et ministère chargé de l'environnement) ou des agences de l'eau (60 %) et des fonds européens (40 %).

2.1.2.2 Réseau Natura 2000 et projets d'aménagement

L'article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats » prévoit un régime d'« évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un Site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 et dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R414-26 du Code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 a modifié le régime d'évaluation des incidences par l'établissement de deux listes :

- ✓ une liste nationale de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à autorisation, approbation ou déclaration et devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences (article R.414-19 du code de l'Environnement) ;
- ✓ une liste locale complémentaire, établie par le préfet de chaque département et répertoriant les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences, prenant en compte les spécificités et sensibilités locales (article R.414-20 du code de l'Environnement).

Sur la base de cette réglementation, tous les projets soumis à autorisation, approbation ou déclaration et figurant sur la liste nationale, ou correspondant aux cas mentionnés sur la liste locale du département considéré, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000. Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact figurent notamment sur la liste nationale.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. Ces dernières, en effet, doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, et leur état de conservation.

L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du projet considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux incidences potentielles du projet sur le site et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.

L'évaluation des incidences est jointe au dossier habituel de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE).

2.2 Méthodologie d'étude

2.2.1 État initial

La première étape de l'analyse de l'état initial de l'environnement a consisté en un recensement des zones d'inventaire et de protection du milieu naturel dans un rayon de 10 km autour du secteur d'étude. De ce fait, l'ensemble des zones Natura 2000 des environs du projet ont été identifiées.

Une analyse bibliographique des espèces recensées dans la commune a été préalablement réalisée via la plateforme SINP régionale (Silène-PACA), l'historique de l'INPN et la base de données régionale de la LPO (Faune-PACA) afin de dresser un état des lieux potentiel de l'environnement local.

Une sortie a été effectuée le 9 décembre 2019 sur le secteur par deux écologues afin d'évaluer les potentialités du milieu concernant les espèces citées dans les zones Natura 2000. En outre, les continuités écologiques et les espaces potentiels à la faune ont été pris en compte au niveau local.

2.2.1.1 Bibliographie

• Flore

La bibliographie communale fait référence à 765 espèces de plantes vasculaires. **Aucune espèce n'a justifié la définition d'une zone Natura 2000 présente dans la liste.**

Cf. Tableau 4 – Espèces de plantes vasculaires recensées dans la bibliographie communale – p. 13.

• Avifaune

La bibliographie communale fait référence à 149 espèces d'oiseaux. **Neuf espèces ayant justifié la définition de la zone Natura 2000 proche sont présentes dans la liste, il s'agit du Bruant ortolan, du Milan noir, du Circaète Jean-le-Blanc, du Busard des roseaux, du Busard cendré, du Grand-duc d'Europe, du Rollier d'Europe, de l'Alouette lulu et de la Fauvette pitchou.**

Cf. Tableau 5 – Espèces d'oiseaux recensées dans la bibliographie communale – p. 33.

• Entomofaune

La bibliographie communale fait référence à 135 espèces d'insectes, dont 88 lépidoptères diurnes, 21 odonates et 26 orthoptères. **Deux espèces ayant justifié la définition des zones Natura 2000 proches sont présentes dans la liste, il s'agit de l'Agrion de Mercure et du Damier de la Succise.**

Tableau 1. Espèces d'insectes recensées dans la bibliographie communale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Berne
Lépidoptères rhopalocères							
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	LC	LC	-	-	-
<i>Anthocharis euphenoides</i>	Aurore de Provence	-	LC	LC	-	-	-
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	-	LC	LC	-	-	-
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	-	LC	LC	-	-	-
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure	-	LC	LC	-	-	-
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	-	LC	LC	-	-	-
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	LC	LC	-	-	-
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	-	LC	LC	-	-	-
<i>Boloria euphrosyne</i>	Grand collier argenté	-	LC	LC	-	-	-
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	-	NE	LC	-	-	-
<i>Brintesia circe</i>	Silène	-	LC	LC	-	-	-
<i>Callophrys rubi</i>	Thécla de la Ronce	-	LC	LC	-	-	-
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	-	LC	LC	-	-	-
<i>Charaxes jasius</i>	Nymphale de l'Arbousier	-	LC	LC	-	-	-
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	-	LC	LC	-	-	-
<i>Coenonympha dorus</i>	Fadet des garrigues	-	LC	LC	-	-	-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	LC	LC	-	-	-
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	-	LC	LC	-	-	-
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	NE	LC	-	-	-
<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle	-	LC	LC	-	-	-
<i>Cupido osiris</i>	Azuré de la Chevrette	-	LC	LC	-	-	-
<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des Anthyllides	-	LC	LC	-	-	-
<i>Erebia epistygne</i>	Moiré provençal	-	NT	VU	DZ	-	-
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	-	LC	LC	-	-	-
<i>Euchloe crameri</i>	Piérade des Biscutelles	-	LC	LC	-	-	-
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Art. 3	LC	LC	-	Ann. II	Ann. II
<i>Fabriciana niobe</i>	Chiffre	-	NE	NE	-	-	-
<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises	-	LC	LC	-	-	-
<i>Glaucopsyche iolas</i>	Azuré du Baguenaudier	-	NE	NE	-	-	-
<i>Glaucopsyche melanops</i>	Azuré de la Badasse	-	LC	LC	-	-	-
<i>Gonepteryx cleopatra</i>	Citron de Provence	-	LC	LC	-	-	-
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	LC	LC	-	-	-
<i>Hesperia comma</i>	Virgule	-	LC	LC	-	-	-
<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre	-	LC	LC	-	-	-
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune	-	LC	LC	-	-	-
<i>Iberochloe tagis</i>	Marbré de Lusitanie	-	NT	NT	DZ	-	-
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	-	LC	LC	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Berne
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	-	LC	LC	-	-	-
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien	-	LC	LC	-	-	-
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	LC	LC	-	-	-
<i>Leptidea duponcheli</i>	Piérade du Sainfoin	-	LC	LC	-	-	-
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du Lotier	-	LC	LC	-	-	-
<i>Libythea celtis</i>	Échancré	-	LC	LC	-	-	-
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré	-	LC	LC	-	-	-
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	LC	LC	-	-	-
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste	-	NE	LC	-	-	-
<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré	-	NE	LC	-	-	-
<i>Lysandra hispana</i>	Bleu-nacré d'Espagne	-	NE	LC	-	-	-
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	LC	LC	-	-	-
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	-	LC	LC	-	-	-
<i>Melanargia occitanica</i>	Échiquier d'Occitanie	-	LC	LC	-	-	-
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	-	LC	LC	-	-	-
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée	-	LC	LC	-	-	-
<i>Melitaea nevadensis</i>	Mélitée de Fruhstorfer	-	NE	NE	-	-	-
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées	-	LC	LC	-	-	-
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio	-	LC	VU	-	-	-
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	-	LC	LC	-	-	-
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	-	LC	LC	-	-	-
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	-	LC	LC	-	-	-
<i>Plebejus argus</i>	Azuré de l'Ajonc	-	LC	LC	-	-	-
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma	-	LC	LC	-	-	-
<i>Polyommatus dolus</i>	Sablé de la Luzerne	-	LC	LC	DZ	-	-
<i>Polyommatus escheri</i>	Azuré de l'Adragant	-	LC	LC	-	-	-
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	-	LC	LC	-	-	-
<i>Polyommatus thersites</i>	Azuré de L'Esparcette	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pontia daplidice</i>	Marbré-de-vert	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du Thym	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des Potentilles	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pyrgus foulquieri</i>	Hespérie des Hélianthèmes	-	NE	NE	-	-	-
<i>Pyrgus malvoides</i>	Tacheté austral	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pyrgus sidae</i>	Hespérie du Sida	-	LC	LC	DZ	-	-
<i>Pyronia bathseba</i>	Ocellé rubané	-	LC	LC	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Berne
<i>Pyronia cecilia</i>	Ocellé de le Canche	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	LC	LC	-	-	-
<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du Chêne	-	LC	LC	-	-	-
<i>Satyrium esculi</i>	Thécla du Kermès	-	LC	LC	-	-	-
<i>Satyrium ilicis</i>	Thécla de l'Yeuse	-	LC	LC	-	-	-
<i>Satyrium spini</i>	Thécla des Nerpruns	-	LC	LC	-	-	-
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des Sanguisorbes	-	LC	LC	-	-	-
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du Chiendent	-	LC	LC	-	-	-
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	-	LC	LC	-	-	-
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	LC	LC	-	-	-
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons	-	LC	LC	-	-	-
<i>Zerynthia rumina</i>	Proserpine	Art. 3	LC	LC	-	-	-
Odonates							
<i>Aeshna isoceles</i>	Aeshne isocèle	-	LC	LC	-	-	-
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	-	LC	LC	-	-	-
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémorroïdal	-	LC	LC	-	-	-
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	-	LC	NE	-	-	-
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	-	LC	LC	-	-	-
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Art. 3	LC	NT	-	Ann. II	Ann. II
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	-	LC	LC	-	-	-
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	-	LC	LC	-	-	-
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	-	LC	LC	-	-	-
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	-	LC	LC	-	-	-
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	-	LC	LC	-	-	-
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	-	LC	LC	-	-	-
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	-	LC	NT	-	-	-
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	-	LC	LC	-	-	-
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	-	LC	LC	-	-	-
<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>	Gomphe à forceps méridional	-	NE	LC	-	-	-
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	-	LC	LC	-	-	-
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	-	LC	LC	-	-	-
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	-	LC	LC	-	-	-
<i>Sympetma fusca</i>	Leste brun	-	LC	LC	-	-	-
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	-	LC	LC	-	-	-
Orthoptères							
<i>Acrotylus insubricus</i>	Oedipode grenadine	-	NE	LC	-	-	-
<i>Aiolopus strepens</i>	Oedipode automnale	-	NE	LC	-	-	-
<i>Anacridium aegyptium</i>	Criquet égyptien	-	NE	LC	-	-	-
<i>Antaxius pedestris</i>	Antaxie marbrée	-	NE	LC	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Berne
<i>Calliptamus barbarus</i>	Caloptène ochracé	-	NE	LC	-	-	-
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	-	NE	LC	-	-	-
<i>Chorthippus vagans</i>	Criquet des Pins	-	NE	LC	-	-	-
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	-	NE	LC	-	-	-
<i>Ephippiger diurnus</i>	Ephippigère des vignes	-	NE	LC	-	-	-
<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	-	NE	LC	-	-	-
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	-	-	NE	LC	-	-	-
<i>Gryllomorpha dalmatina</i>	Grillon des bastides	-	NE	LC	-	-	-
<i>Gryllotalpa vineae</i>	Courtillière des vignes	-	NE	LC	-	-	-
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	NE	LC	-	-	-
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	-	NE	LC	-	-	-
<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	-	NE	LC	-	-	-
<i>Omocestus raymondi</i>	Criquet des garrigues	-	NE	LC	-	-	-
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	NE	LC	-	-	-
<i>Pezotettix giornae</i>	Criquet pansu	-	NE	LC	-	-	-
<i>Pholidoptera femorata</i>	Decticelle des roselières	-	NE	LC	-	-	-
<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	-	NE	NT	-	-	-
<i>Roeseliana azami</i>	Decticelle des ruisseaux	-	NE	NT	-	-	-
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	NE	LC	-	-	-

Légende :

Protection nationale

Arrêté du 27 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Listes rouges :

Liste rouge de la faune de France métropolitaine (IUCN Fr)

Liste rouge régionale des papillons de jour de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CEN PACA, 2014)

Liste rouge régionale des odonates de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CBN Alpin & CBN méditerranéen de Proquerolles, 2015)

Liste rouge régionale des orthoptères de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CEN PACA, 2018)

Convention de Berne :

- o Annexe I : espèces de flore strictement protégées ;
- o Annexe II : espèces de faune strictement protégées ;
- o Annexe III : espèces de faune protégées ;
- o Annexe IV : moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdites.

Directive Habitat

- o Annexe I liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- o Annexe II regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- o Annexe III donne les critères de sélection de sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC ;
- o Annexe IV liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés ;
- o Annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion ;
- o Annexe VI énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

Déterminante ZNIEFF :

Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Les catégories UICN pour la Liste rouge

RE : Espèce disparue de métropole

Espèces menacées de disparition de métropole :

CR En danger critique

EN En danger

VU Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

• **Herpétofaune**

La bibliographie communale fait référence à 11 espèces de reptiles et 4 espèces d'amphibiens. **Aucune espèce n'ayant justifié la définition des zones Natura 2000 proches n'est présente dans la liste.**

Tableau 2. Espèces de reptiles et d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Berne
Reptiles							
<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	Art. 3	LC	LC	-	-	Ann. III
<i>Zamenis scalaris</i>	Couleuvre à échelons	Art. 3	NE	NE	-	-	Ann. III
<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	Art. 3	LC	NT	-	-	Ann. III
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	Art. 3	NT	LC	-	-	Ann. III
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	Art. 2	LC	LC	-	Ann. IV	Ann. III
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	LC	LC	-	Ann. IV	Ann. II
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	Art. 3	LC	DD	-	-	Ann. III
<i>Psammotromus edwardsianus</i>	Psammotrome d'Edwards	Art. 3	NT	NT	-	-	Ann. III
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	Art. 3	LC	LC	-	-	Ann. III
<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	Art. 2	VU	EN	DZ	Ann. II et IV	Ann. II
<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	Art. 3	LC	NT	-	-	Ann. III
Amphibiens							
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Art. 3	LC	LC	-	-	Ann. III
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Art. 2	LC	LC	-	Ann. IV	Ann. II
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	-	NE	NE	-	-	Ann. III
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	Art. 3	LC	NE	-	Ann. V	Ann. III

Légende :

Protection nationale

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Listes rouges :

Liste rouge de la faune de France métropolitaine (IUCN Fr)

Liste rouge des Amphibiens et Reptiles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CEN PACA, 2016)

Convention de Berne :

- Annexe I : espèces de flore strictement protégées ;
- Annexe II : espèces de faune strictement protégées ;
- Annexe III : espèces de faune protégées ;
- Annexe IV : moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdites.

Directive Habitat

- Annexe I liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- Annexe II regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- Annexe III donne les critères de sélection de sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC ;
- Annexe IV liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés ;
- Annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion ;
- Annexe VI énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

Déterminante ZNIEFF :

Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Les catégories UICN pour la Liste rouge	
RE	Espèce disparue de métropole
Espèces menacées de disparition de métropole :	
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
Autres catégories :	
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
NE	Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

• **Mammifères (dont chiroptères)**

La bibliographie communale fait référence à 8 espèces de mammifères, dont 1 espèce de chiroptères. **Deux espèces ayant justifié la définition des zones Natura 2000 proches sont présentes dans la liste, il s'agit du Loup gris et du Petit rhinolophe.**

Tableau 3. Espèces de mammifères (dont chiroptères) recensées dans la bibliographie communale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Berne
Mammifères (hors chiroptères)							
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	-	LC	NE	-	-	-
<i>Canis lupus</i>	Loup gris	Art. 2	VU	NE	DZ	Ann. II* et IV	Ann. II
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	-	LC	NE	-	-	Ann. III
<i>Crocodyrus russula</i>	Crocodyrus musette	-	LC	NE	-	-	Ann. III
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Art. 2	LC	NE	-	-	Ann. III
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	Art. 2	LC	NE	-	Ann. V	Ann. III
<i>Glis glis</i>	Loir gris	-	LC	NE	-	-	Ann. III
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	-	LC	NE	-	-	-
<i>Martes foina</i>	Fouine	-	LC	NE	-	-	Ann. III
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	-	LC	NE	-	-	Ann. III
<i>Microtus duodecimcostatus</i>	Campagnol provençal	-	LC	NE	-	-	-
<i>Mus musculus domesticus</i>	Souris domestique	-	NE	NE	-	-	-
<i>Mus spretus</i>	Souris d'Afrique du Nord	-	LC	NE	-	-	-
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	-	LC	NE	-	-	Ann. III
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	-	NT	NE	-	Ann. V	Ann. III
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	-	NE	NE	-	-	-
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	NT	NE	-	-	-
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	-	NE	NE	-	-	-
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	Art. 2	LC	NE	-	-	Ann. III
<i>Suncus etruscus</i>	Pachyure étrusque	-	LC	NE	-	-	Ann. III
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	LC	NE	-	-	-
Chiroptères							
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Art. 2	LC	NE	-	Ann. II et IV	Ann. II

Légende :

Idem tableau ci-avant.

Tableau 4. Espèces de plantes vasculaires recensées dans la bibliographie communale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Aegilops triuncialis</i>	Égilope à trois arêtes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Aethionema saxatile</i>	Aethionème des rochers	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Agrostis stolonifera var. arenaria</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Alkanna matthioli</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Anacamptis fragrans</i>	Orchis à odeur de vanille	Art. 1	-	LC	NE	-	-	-
<i>Anacamptis morio subsp. picta</i>	Orchis peint	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Anchusa italica</i>	Buglosse d'Italie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Anchusa undulata subsp. hybrida</i>	Buglosse hybride	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Anisantha tectorum</i>	Brome des toits	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Anthemis arvensis</i>	Anthémis des champs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Anthemis arvensis subsp. incrassata</i>	Anthémis à pédoncules renflés	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Anthriscus sylvestris subsp. sylvestris</i>	Persil des bois	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Anthyllis vulneraria subsp. rubriflora</i>	Anthyllide à fleurs rouges	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Arabis collina subsp. collina</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Arctium minus</i>	Bardane à petites têtes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Arenaria leptoclados</i>	Sabline à parois fines	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Arenaria modesta</i>	Sabline modeste	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Argyrolobium zanonii</i>	Argyrolobe de Linné	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Aristolochia pistolochia</i>	Pistoloche	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Armeria arenaria subsp. bupleuroides</i>	Arméria faux Buplèvre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Artemisia absinthium</i>	Armoise absinthe	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge sauvage	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Asperula cynanchica</i>	Herbe à l'esquinancie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Asperula cynanchica</i>	Herbe à l'esquinancie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Asphodelus cerasiferus</i>	Asphodèle de Chambeiron	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Asplenium ceterach</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Asplenium fontanum</i>	Doradille de Haller	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Asplenium onopteris</i>	Doradille des ânes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Asplenium petrarchae</i>	Doradille de Pétrarque	-	Art. 2	LC	NE	-	-	-
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue des murailles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Asplenium trichomanes</i>	Capillaire des murailles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens</i>	Capillaire	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Astragalus hamosus</i>	Astragale à gousses en hameçon	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Astragalus hypoglottis</i>	Astragale pourpre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Astragalus incanus</i>	Astragale blanchâtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Astragalus monspessulanus</i>	Astragale de Montpellier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Astragalus sesameus</i>	Astragale faux-sésame	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Astragalus stella</i>	Astragale étoilé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Avena barbata</i>	Avoine barbue	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Avena sativa</i>	Avoine cultivée	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Avena sterilis</i>	Avoine à grosses graines	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ballota nigra subsp. foetida</i>	Ballote du Midi	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bellis sylvestris</i>	Pâquerette des bois	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Betonica officinalis</i>	Épiaire officinale	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bifora radians</i>	Bifora rayonnante	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Bifora testiculata</i>	Bifora testiculé	-	-	EN	NE	DZ	-	-
<i>Biscutella lima</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bituminaria bituminosa</i>	Trèfle bitumeux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlorette	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Blackstonia perfoliata subsp. perfoliata</i>	Chlorette	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bombacillaena erecta</i>	Gnaphale dressé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bothriochloa barbinodis</i>	Barbon Andropogon	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Brachypodium distachyon</i>	Brachypode à deux épis	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Brachypodium phoenicoides</i>	Brachypode de Phénicie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	-	-	DD	NE	-	-	-
<i>Brachypodium retusum</i>	Brachypode rameux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Brachypodium rupestre</i>	Brachypode des rochers	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Brassica repanda</i>	Chou étalé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Brassica repanda subsp. saxatilis</i>	Chou étalé des rochers	-	-	NT	VU	DZ	-	-
<i>Briza media</i>	Brize intermédiaire	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bromopsis erecta</i>	Brome érigé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bromus hordeaceus subsp. thominei</i>	Brome de Thomine-Desmazures	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bromus lanceolatus</i>	Brome lancéolé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bromus squarrosus</i>	Brome raboteux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bufoia paniculata</i>	Bufoie paniculée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Buglossoides arvensis</i>	Charée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Buglossoides arvensis subsp. permixta</i>	Grémil	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Buglossoides purpureoerulea</i>	Thé d'Europe	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bunias erucago</i>	Bunias fausse-roquette	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Bunium bulbocastanum</i>	Noix de terre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bupleurum baldense</i>	Buplèvre du Mont Baldo	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bupleurum praealtum</i>	Buplèvre élevé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Bupleurum rigidum</i>	Buplèvre rigide	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Campanula erinus</i>	Campanule érinus	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Campanula rotundifolia subsp. macrorrhiza</i>	Campanule à racine épaisse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Campanula trachelium</i>	Campanule gantelée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Camphorosma monspeliaca</i>	Camphrée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Capsella rubella</i>	Capselle rougeâtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carduus litigiosus</i>	Chardon litigieux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carduus litigiosus subsp. litigiosus</i>	Chardon litigieux	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Carduus nigrescens</i>	Chardon noirâtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carduus nigrescens subsp. nigrescens</i>	Chardon noircissant	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carduus pycnocephalus</i>	Chardon à tête dense	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carex distachya</i>	Laïche à longues bractées	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carex flacca subsp. serrulata</i>	Laïche	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carex halleriana</i>	Laïche de Haller	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carex humilis</i>	Laïche humble	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carex liparocarpos</i>	Carex à fruits lustrés	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carlina acanthifolia</i>	Carlina à feuilles d'acanthé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carlina acanthifolia subsp. acanthifolia</i>	Chardousse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carlina acaulis</i>	Carlina sans tige	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carlina hispanica</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carlina vulgaris</i>	Carlina commune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carthamus carduncellus</i>	Cardoncelle des Montpellierains	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Carthamus lanatus</i>	Centauree laineuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Catananche caerulea</i>	Cupidone	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Catapodium rigidum</i>	Pâturin rigide	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Caucalis platycarpos</i>	Caucalide	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cedrus atlantica</i>	Cèdre de l'Atlas	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Centaurea benedicta</i>	Cnicaut béni	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Centaurea collina</i>	Centaurée des collines	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centaurea jacea subsp. jacea</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centaurea jacea subsp. timbalii</i>	Centaurée de Timbal-Lagrange	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centaurea paniculata</i>	Centaurée à panicule	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centaurea paniculata subsp. paniculata</i>	Centaurée paniculée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centaurea paniculata subsp. polycephala</i>	Centaurée en panicule à nombreux capitules	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centaurium erythraea</i>	Petite centaurée commune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centaurium erythraea subsp. erythraea</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centaurium pulchellum</i>	Petite centaurée délicate	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centranthus calcitrapae</i>	Centranthe chausse-trappe	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cephalanthera longifolia</i>	Céphalanthère à feuilles étroites	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cephalaria leucantha</i>	Céphalaire blanche	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cerastium arvense</i>	Céraiste des champs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cerastium arvense subsp. suffruticosum</i>	Céraiste suffruticose	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cerastium brachypetalum</i>	Céraiste à pétales courts	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cerastium brachypetalum subsp. brachypetalum</i>	Céraiste à pétales courts	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cerastium pumilum</i>	Céraiste nain	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cervaria rivini</i>	Peucedan Herbe aux cerfs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Chaenorrhinum minus subsp. minus</i>	Petite linaire	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Chaenorrhinum rubrifolium</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Chenopodium album subsp. album</i>	Senouille	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Chondrilla juncea</i>	Chondrilla à tige de jonc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée amère	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cinclidotus riparius</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cirsium ferox</i>	Cirse féroce	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cistus albidus</i>	Ciste blanc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cistus monspeliensis</i>	Ciste de Montpellier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cistus salviifolius</i>	Ciste à feuilles de sauge	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Clematis flammula</i>	Clématite flamme	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Clinopodium acinos</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Clinopodium nepeta</i>	Calament glanduleux	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Clinopodium nepeta subsp. nepeta</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Clinopodium vulgare</i>	Sariette commune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Clypeola jonthlaspi</i>	Clypéole jonthlaspi	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Convolvulus cantabrica</i>	Liseron des monts Cantabriques	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Coris monspeliensis</i>	Coris de Montpellier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Coronilla juncea</i>	Coronille à tige de jonc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Coronilla minima</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Coronilla minima subsp. lotoides</i>	Coronille faux Lotier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Coronilla scorpioides</i>	Coronille scorpion	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Coronilla varia</i>	Coronille changeante	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cota tinctoria subsp. australis</i>	Anthémis du Midi	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Cotinus coggygria</i>	Arbre à perruque	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crepis albida</i>	Crépide blanche	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crepis foetida</i>	Crépide fétide	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crepis foetida subsp. foetida</i>	Crépide fétide	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crepis foetida subsp. rhoeadifolia</i>	Crépide à feuilles de Pavot	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Crepis pulchra</i>	Crépide élégante	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crepis sancta</i>	Crépide de Nîmes	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crepis suffreniana</i>	Crépide de Suffren	-	-	LC	NE	DZ	-	-
<i>Crepis vesicaria</i>	Barkhausie à feuilles de pissenlit	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia</i>	Crépide à feuilles de pissenlit	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crocus versicolor</i>	Crocus changeant	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crucianella angustifolia</i>	Crucianelle à larges feuilles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crucianella latifolia</i>	Crucianelle à feuilles larges	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Crupina vulgaris</i>	Crupine commune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cupressus arizonica</i>	Cyprès de l'Arizona	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Cuscuta epithymum subsp. kotschy</i>	Cuscute de Kotschy	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cuscuta planiflora</i>	Cuscute à fleurs planes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cyanus segetum</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cynoglossum creticum</i>	Cynoglosse de Crête	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cynosurus echinatus</i>	Crételle hérissée	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Cyperus rotundus</i>	Souchet rond	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cytinus hypocistis</i>	Cytinet	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cytinus ruber</i>	Cytinet de L'Écluse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Cytisophyllum sessilifolium</i>	Cytise à feuilles sessiles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Dactylis glomerata subsp. hispanica</i>	Dactyle d'Espagne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Daphne gnidium</i>	Garou	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Daphne laureola</i>	Daphné lauréole	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Daucus carota subsp. carota</i>	Daucus carotte	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Daucus carota subsp. maritimus</i>	Carotte maritime	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Delphinium consolida</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Deschampsia media</i>	Canche à feuilles de jonc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Dianthus balbisii</i>	Œillet de Balbis	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Dianthus caryophyllus</i>	Œillet giroflée	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Dianthus godronianus</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Didymodon fallax</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Dioscorea communis</i>	Sceau de Notre Dame	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Diplotaxis eruroides</i>	Diplotaxe fausse-roquette	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Dittrichia viscosa</i>	Inule visqueuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Draba muralis</i>	Drave des murailles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Draba verna</i>	Drave de printemps	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Echinops ritro</i>	Échinops	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ephedra major</i>	Éphédre des monts Nébrodes	-	-	LC	NE	DZ	-	-
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Epilobium tetragonum subsp. tournefortii</i>	Épilobe de Tournefort	-	-	DD	NE	-	-	-
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à larges feuilles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Epipactis microphylla</i>	Épipactis à petites feuilles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Eragrostis cilianensis</i>	Grand éragrostis	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Eragrostis minor</i>	Éragrostis faux-pâturin	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Erica arborea</i>	Bruyère arborescente	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Erica multiflora</i>	Bruyère à fleurs nombreuses	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Erica scoparia</i>	Bruyère à balais	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Erigeron annuus</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Erigeron bonariensis</i>	Érigéron crépu	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Eriophorum latifolium</i>	Linaigrette à feuilles larges	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Erodium malacoides</i>	Érodium Fausse-Mauve	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hérissée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Erysimum nevadense</i>	Velar du Nevada	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Erysimum nevadense subsp. collisparsum</i>	Vélar de Provence	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia amygdaloides subsp. amygdaloides</i>	Herbe à la faux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia characias</i>	Euphorbe des vallons	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia characias subsp. characias</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia dulcis subsp. incompta</i>	Euphorbe douce	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe fluette	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe fluette	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia falcata</i>	Euphorbe en faux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia flavicoma</i>	Euphorbe à tête jaune-d'or	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia flavicoma subsp. flavicoma</i>	Euphorbe	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia nicaeensis</i>	Euphorbe de Nice	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia serrata</i>	Euphorbe dentée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia taurinensis</i>	Euphorbe de Turin	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Festuca cinerea</i>	Fétuque cendrée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Festuca inops</i>	Fétuque grêle	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Festuca occitanica</i>	Fétuque d'Occitanie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Festuca ovina</i>	Fétuque des moutons	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ficaria verna subsp. grandiflora</i>	Ficaire à grandes fleurs	-	-	DD	NE	-	-	-
<i>Ficus carica</i>	Figuier commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Filago pyramidata</i>	Cotonnière spatulée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Fissidens taxifolius</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Fragaria viridis</i>	Fraisier vert	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Fumana ericifolia</i>	Hélianthème de Spach	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Fumana ericoides</i>	Hélianthème à allure de bruyère	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Fumana laevipes</i>	Hélianthème à feuilles étroites	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Fumana procumbens</i>	Fumana à tiges retombantes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Fumana thymifolia</i>	Fumana à feuilles de thym	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Fumana viridis</i>	Hélianthème lisse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Gagea bohemica</i>	Gagée de Bohème	Art. 1	-	LC	NE	-	-	-
<i>Gagea pratensis</i>	Gagée des prés	Art. 1	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galatella sedifolia</i>	Aster âcre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galatella sedifolia subsp. sedifolia</i>	Aster âcre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium cinereum</i>	Gaillet cendré	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium corrudifolium</i>	Gaillet à feuilles d'Asperge	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium lucidum</i>	Gaillet à feuilles luisantes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium murale</i>	Gaillet des murs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium parisiense</i>	Gaillet de Paris	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium setaceum</i>	Gaillet sétacé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium tricorutum</i>	Gaillet à trois cornes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium verticillatum</i>	Gaillet verticillé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Galium verum subsp. verum</i>	Caille-lait jaune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Gastridium ventricosum</i>	Gastridie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Genista cinerea</i>	Genêt cendré	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Genista hispanica</i>	Petit Genêt d'Espagne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Genista hispanica subsp. hispanica</i>	Petit Genêt d'Espagne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Genista lobelii</i>	Genêt de Lobel	-	-	LC	NE	DZ	-	-
<i>Genista pilosa</i>	Genêt poilu	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Genista pilosa subsp. pilosa</i>	Genette	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium des colombes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Geranium lucidum</i>	Géranium luisant	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Geranium purpureum</i>	Géranium pourpre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Geranium sanguineum</i>	Géranium sanguin	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Geum sylvaticum</i>	Benoîte des bois	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Gladiolus italicus</i>	Glaïeul des moissons	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Globularia alypum</i>	Turbith	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Globularia bisnagarica</i>	Globulaire commune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Globularia cordifolia</i>	Globulaire à feuilles cordées	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Glycyrrhiza glabra</i>	Réglisse sauvage	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Hedypnois rhagadioloides</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Helianthemum apenninum</i>	Hélianthème des Apennins	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Helianthemum canum var. canum</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Helianthemum hirtum</i>	Hélianthème hérissé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Helianthemum italicum</i>	Hélianthème d'Italie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Helianthemum nummularium</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Helianthemum salicifolium</i>	Hélianthème à feuilles de saule	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Helichrysum stoechas</i>	Immortelle des dunes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Helictochloa bromoides</i>	Avoine Brome	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Helictochloa pratensis</i>	Avoine des prés	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Helictochloa pratensis subsp. pratensis</i>	Avoine des prés	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Helleborus foetidus</i>	Hellébore fétide	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Herniaria cinerea</i>	Herniaire cendrée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hieracium amplexicaule</i>	Épervière amplexicaule	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hieracium cinerascens</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hieracium glaucinum</i>	Épervière précoce	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hieracium jaubertianum</i>	Épervière	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hieracium murorum</i>	Épervière des murs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Himantoglossum robertianum</i>	Orchis géant	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hippocrepis ciliata</i>	Fer à cheval cilié	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrepis à toupet	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hippocrepis emerus</i>	Coronille faux-séné	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Holosteum umbellatum</i>	Holostée en ombelle	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hordeum murinum</i>	Orge sauvage	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hordeum murinum subsp. leporinum</i>	Orge des lièvres	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hornungia petraea</i>	Hornungie des pierres	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hyoscyamus niger</i>	Jusquiame noire	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hypericum hyssopifolium</i>	Millepertuis à feuilles d'Hysope	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hypericum montanum</i>	Millepertuis des montagnes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Hypnum cupressiforme</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Hypochaeris maculata</i>	Porcelle à feuilles tachées	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Iberis pinnata</i>	Ibérus à feuilles pennatifides	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Iberis saxatilis</i>	Ibérus des rochers	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Inula montana</i>	Inule des montagnes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Iris lutescens</i>	Iris jaunâtre	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Jacobaea erucifolia</i>	Sénéçon à feuilles de Roquette	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Jasminum fruticans</i>	Jasmin jaune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Juncus striatus</i>	Jonc strié	-	-	LC	NE	DZ	-	-
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Juniperus communis subsp. communis</i>	Genévrier commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Juniperus oxycedrus</i>	Genévrier oxycèdre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Juniperus oxycedrus subsp. oxycedrus</i>	Genévrier oxycèdre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Juniperus phoenicea</i>	Genévrier de phoenicie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Juniperus phoenicea subsp. phoenicea</i>	Genévrier de phoenicie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Jurinea humilis</i>	Jurinée naine	Art. 1	-	LC	NE	DZ	-	-
<i>Kickxia spuria</i>	Linaire bâtarde	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Klasea nudicaulis</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Knautia collina</i>	Knautie pourpre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Knautia integrifolia</i>	Knautie à feuilles entières	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Knautia timeroyii</i>	Knautie de Timeroy	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Koeleria pyramidata</i>	Koelérie pyramidale	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Koeleria vallesiana</i>	Koelérie du Valais	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Koeleria vallesiana subsp. vallesiana</i>	Koelérie du Valais	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Laburnum anagyroides</i>	Faux-ébénier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lactuca perennis</i>	Laitue vivace	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lactuca ramosissima</i>	Laitue très ramifiée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lactuca saligna</i>	Laitue à feuilles de saule	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lactuca viminea subsp. chondrilliflora</i>	Laitue	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lamium amplexicaule</i>	Lamier amplexicaule	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lamium garganicum subsp. garganicum</i>	Lamier à grandes fleurs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lamium maculatum</i>	Lamier maculé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Laserpitium gallicum</i>	Laser de Gaule	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Laserpitium siler</i>	Laser siler	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lathyrus annuus</i>	Gesse annuelle	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lathyrus aphaca</i>	Gesse aphyllé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lathyrus cicera</i>	Gessette	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lathyrus niger</i>	Gesse noire	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lathyrus setifolius</i>	Gesse à feuilles fines	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Lavandula angustifolia</i>	Lavande officinale	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lavandula angustifolia subsp. angustifolia</i>	Lavande officinale	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lavandula latifolia</i>	Lavande à larges feuilles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Legousia hybrida</i>	Spéculaire miroir de Vénus	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Leontodon crispus</i>	Liondent crépu	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Leontodon saxatilis</i>	Liondent faux-pissenlit	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Leontodon saxatilis subsp. saxatilis</i>	Liondent des rochers	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lepidium hirtum</i>	Passerage hérissée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lepidium hirtum subsp. hirtum</i>	Passerage hérissée	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Leucanthemum pallens</i>	Marguerite pâle	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troëne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lilium martagon</i>	Lis martagon	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore avorté	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Linaria simplex</i>	Linaire simple	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Linaria supina</i>	Linaire couchée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Linum campanulatum</i>	Lin campanulé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Linum narbonense</i>	Lin de Narbonne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Linum strictum</i>	Lin raide	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Linum strictum subsp. strictum</i>	Lin droit	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Linum suffruticosum</i>	Lin souffré	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Linum suffruticosum subsp. appressum</i>	Lin à feuilles de Salsola	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lithodora fruticosa</i>	Grémil ligneux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lonicera etrusca</i>	Chèvrefeuille de Toscane	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lonicera implexa</i>	Chèvrefeuille des Baléares	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lotus corniculatus subsp. corniculatus</i>	Sabot-de-la-mariée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lotus corniculatus subsp. delortii</i>	Lotier de Delort	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lotus dorycnium</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lotus glaber</i>	Lotier à feuilles ténues	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lotus herbaceus</i>	Dorycnium herbacée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lotus hirsutus</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lunaria annua</i>	Monnaie-du-Pape	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lysimachia foemina</i>	Mouron bleu	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Lysimachia linum-stellatum</i>	Astérolinon	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Malva setigera</i>	Mauve hérissée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Marrubium vulgare</i>	Marrube commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Medicago coronata</i>	Luzerne couronnée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Medicago monspeliaca</i>	Luzerne de Montpellier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Medicago orbicularis</i>	Luzerne orbiculaire	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Medicago rigidula</i>	Luzerne de Gérard	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Medicago sativa subsp. glomerata</i>	Luzerne en forme de pelote	-	Art. 1	LC	NE	-	-	-
<i>Melica amethystina</i>	Mélique couleur d'améthyste	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Melica ciliata</i>	Mélique ciliée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Melica ciliata subsp. ciliata</i>	Mélique ciliée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Melica minuta</i>	Petite Mélique	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Melica minuta var. minuta</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Melilotus albus</i>	Mélilot blanc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Melilotus spicatus</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Melittis melissophyllum</i>	Mélitte à feuilles de Mélisse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Mibora minima</i>	Mibora naine	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Microthlaspi perfoliatum</i>	Tabouret perfolié	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Minuartia hybrida</i>	Alsine à feuilles étroites	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Minuartia hybrida subsp. hybrida</i>	Minuartie hybride	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Minuartia hybrida subsp. laxa</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Minuartia hybrida subsp. tenuifolia</i>	Minuartie à petites feuilles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Minuartia mediterranea</i>	Alsine du Midi	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Minuartia rostrata</i>	Alsine changeante	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Moehringia pentandra</i>	Moehringie à cinq étamines	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Muscari comosum</i>	Muscari à toupet	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Muscari neglectum</i>	Muscari à grappes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Myosotis ramosissima subsp. ramosissima</i>	Myosotis rameux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Narcissus dubius</i>	Narcisse douteux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Narduroides salzmännii</i>	Narduroides de Salzmänn	-	-	NT	NE	DZ	-	-
<i>Neotinea maculata</i>	Néottinée maculée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Nepeta cataria</i>	Herbe aux chats	-	-	NT	NE	-	-	-
<i>Neslia paniculata subsp. thracica</i>	Neslie apiculée	-	-	NT	NE	-	-	-
<i>Nigella damascena</i>	Nigelle de Damas	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Odontites luteus</i>	Euphrase jaune	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Odontites luteus subsp. luteus</i>	Odontitès jaune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Odontites viscosus</i>	Euphrase visqueuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Oenanthe pimpinelloides</i>	Oenanthe faux boucage	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Olea europaea</i>	Olivier d'Europe	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Onobrychis saxatilis</i>	Sainfoin des rochers	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Onobrychis supina</i>	Sainfoin couchée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ononis minutissima</i>	Bugrane très grêle	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ononis pusilla</i>	Bugrane naine	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ononis reclinata</i>	Bugrane à fleurs pendantes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ononis spinosa subsp. antiquorum</i>	Bugrane des anciens	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Onopordum acanthium</i>	Onopordon faux-acanthe	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Onopordum tauricum</i>	Onopordon	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ophrys bertolonii</i>	Ophrys de Bertoloni	Art. 1	-	NT	NE	-	-	-
<i>Ophrys fusca</i>	Ophrys brun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ophrys incubacea</i>	Ophrys de petite taille	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ophrys scolopax</i>	Ophrys bécasse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme pendu	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Orlaya platycarpus</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ornithogalum orthophyllum</i>	-	-	-	DD	NE	-	-	-
<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Ornithogale en ombelle	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Orobanche alba</i>	Orobanche du thym	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Orobanche amethystea</i>	Orobanche violette	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Orobanche gracilis</i>	Orobanche grêle	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Orobanche hederæ</i>	Orobanche du lierre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Orobanche santolinae</i>	-	-	-	NT	NE	DZ	-	-
<i>Orobanche teucrii</i>	Orobanche de la germandrée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Osyris alba</i>	Rouvet blanc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Papaver dubium</i>	Pavot douteux	-	Art. 1	LC	NE	-	-	-
<i>Papaver hybridum</i>	Pavot hybride	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Parentucellia latifolia</i>	Parentucelle à larges feuilles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Parietaria lusitanica</i>	Pariétaire du Portugal	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Petrorhagia prolifera</i>	Oeillet prolifère	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Phagnalon sordidum</i>	Phagnalon repoussant	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Phelipanche nana</i>	Orobanche naine	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Phelipanche rosmarina</i>	Orobanche du Romarin	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Phillyrea angustifolia</i>	Alavert à feuilles étroites	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Phillyrea latifolia</i>	Alavert à feuilles larges	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Phillyrea media</i>	Filaire intermédiaire	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Phleum nodosum</i>	Fléole de Bertoloni	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Phleum subulatum</i>	Phléole subulée	-	-	VU	VU	DZ	-	-
<i>Phlomis lychnitis</i>	Lychnite	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Phragmites australis</i>	Roseau	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Picnoman acarna</i>	Cirse acarna	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Picris hieracioides subsp. hieracioides</i>	Herbe aux vermisses	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Picris pauciflora</i>	Picride pauciflore	-	-	LC	NE	DZ	-	-
<i>Pilosella officinarum</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Pimpinella major</i>	Grand boucage	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pinus halepensis</i>	Pin blanc de Provence	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pinus nigra subsp. nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pinus pinea</i>	Pin parasol	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Piptatherum caeruleum</i>	Piptathère bleuâtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Piptatherum paradoxum</i>	Millet paradoxal	-	-	LC	NE	DZ	-	-
<i>Pistacia lentiscus</i>	Lentisque	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pistacia terebinthus</i>	Pistachier térébinthe	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Plantago lagopus</i>	Plantain queue de lièvre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Plantago maritima</i>	Plantain maritime	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Plantago sempervirens</i>	Œil de chien	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Poa bulbosa</i>	Pâturin bulbeux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Poa compressa</i>	Pâturin comprimé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Poa flaccidula</i>	Pâturin	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Poa pratensis subsp. angustifolia</i>	Pâturin à feuilles étroites	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Podospermum laciniatum</i>	Scorzonère à feuilles de Chaussé-trape	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Polygala comosa</i>	Polygala chevelu	-	Art. 1	LC	NE	-	-	-
<i>Polygala exilis</i>	Polygale grêle	-	Art. 1	NT	NE	DZ	-	-
<i>Polygala monspeliaca</i>	Polygale de Montpellier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Polygala vulgaris</i>	Polygala commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau de salomon odorant	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Polypodium cambricum</i>	Polypode austral	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Polytrichum juniperinum</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Populus nigra</i>	Peuplier commun noir	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Populus nigra subsp. neapolitana</i>	Peuplier de Naples	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot noueux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Potentilla cinerea</i>	Potentille cendrée	-	-	DD	NE	-	-	-
<i>Potentilla hirta</i>	Potentille velue	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Potentilla velutina</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Potentilla verna</i>	Potentille de Tabernaemontanus	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Poterium sanguisorba</i>	Pimprenelle à fruits réticulés	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Poterium verrucosum</i>	Sanguisorbe à fruits verruqueux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pottiopsis caespitosa</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Primula veris</i>	Coucou	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Prospero autumnale</i>	Scille d'automne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Prunella hyssopifolia</i>	Brunelle à feuilles d'hysope	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Prunella laciniata</i>	Brunelle laciniée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Prunus domestica</i>	Prunier domestique	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Prunus padus</i>	Cerisier à grappes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pseudoscleropodium purum</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Pseudoturritis turrita</i>	Arabette Tourette	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ptychostomum compactum</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Ptychostomum torquescens</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pulicaria odora</i>	Pulicaire odorante	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pyracantha coccinea</i>	Buisson ardent	-	-	DD	NE	-	-	-
<i>Pyrus communis</i>	Poirier cultivé	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Pyrus spinosa</i>	Poirier amandier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Quercus coccifera</i>	Chêne Kermès	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ranunculus arvensis</i>	Renoncule des champs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ranunculus montpelaiacus</i>	Renoncule de Montpellier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rapistrum rugosum subsp. rugosum</i>	Ravanisclé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Reichardia picroides</i>	Reichardie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Reseda phyteuma</i>	Réséda raiponce	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rhamnus alaternus</i>	Nerprun Alaterne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rhamnus saxatilis</i>	Nerprun des rochers	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rhaponticum coniferum</i>	Pomme-de-pin	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rhus coriaria</i>	Sumac des corroyeurs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ribes alpinum</i>	Groseillier des Alpes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rosa agrestis</i>	Rosier des haies	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rosa corymbifera</i>	Rosier à fleurs en corymbe	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Rosa micrantha</i>	Rosier à petites fleurs	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Rosa pouzinii</i>	Rosier de Pouzin	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rosa rubiginosa</i>	Rosier rubigineux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rosa spinosissima</i>	Rosier à feuilles de Boucage	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rosmarinus officinalis</i>	Romarin	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rostraria cristata</i>	Fausse fléole	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rubia peregrina subsp. peregrina</i>	Petite garance	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rubus caesius</i>	Rosier bleue	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rubus canescens</i>	Ronce blanchâtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rubus ulmifolius</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rumex intermedius</i>	Patience intermédiaire	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	-	-	LC	NE	-	DH/V	-
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Salix purpurea</i>	Osier rouge	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Salvia verbenaca</i>	Sauge fausse-verveine	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valerand	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Santolina decumbens</i>	Camomille de Mahon	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Saponaria ocymoides</i>	Saponaire faux-basilic	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Saponaria ocymoides subsp. ocymoides</i>	Saponaire faux Basilic	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Satureja montana</i>	Sarriette de montagne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Saxifraga fragosoi</i>	Saxifrage continentale	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Saxifraga tridactylites</i>	Saxifrage à trois doigts	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scabiosa atropurpurea var. maritima</i>	Scabieuse maritime	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Scabiosa triandra</i>	Scabieuse à trois étamines	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scandix australis</i>	Scandix du sud	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scandix australis subsp. australis</i>	Scandix du Midi	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scandix pecten-veneris subsp. pecten-veneris</i>	Scandix Peigne-de-Vénus	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Schistidium helveticum</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Scirpoides holoschoenus subsp. holoschoenus</i>	Scirpe-jonc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scorpiurus muricatus</i>	Chenillette à fruits portant des pointes	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Scorpiurus subvillosus</i>	Scorpiure	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scorzonera austriaca</i>	Scorsonère d'Autriche	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scorzonera austriaca subsp. bupleurifolia</i>	Scorsonère à feuilles de buplèvre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scorzonera hirsuta</i>	Scorsonère à feuilles poilues	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scorzonera hispanica</i>	Scorsonère d'Espagne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scorzonera hispanica subsp. asphodeloides</i>	Scorsonère	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Scrophularia provincialis</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sedum acre</i>	Poivre de muraille	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sedum dasyphyllum</i>	Orpin à feuilles serrées	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sedum ochroleucum</i>	Orpin à pétales droits	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sedum sediforme</i>	Orpin blanc jaunâtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Seligeria acutifolia</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Senecio gallicus</i>	Séneçon de Gaule	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Senecio vulgaris subsp. vulgaris</i>	Séneçon commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Seseli galloprovinciale</i>	Séséli de Provence	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sesleria caerulea</i>	Seslérie blanchâtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sherardia arvensis</i>	Rubéole des champs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sideritis endressii</i>	Crapaudine d'Endres	-	-	VU	NE	-	-	-
<i>Sideritis provincialis</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Sideritis romana</i>	Crapaudine romaine	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Silene dioica</i>	Compagnon rouge	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Silene italica</i>	Silène d'Italie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Silene nocturna</i>	Silène nocturne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Silene otites</i>	Silène cure-oreille	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Silene saxifraga</i>	Silène saxifrage	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Silene vulgaris subsp. vulgaris</i>	Tapotte	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sisymbrium officinale</i>	Herbe aux chantres	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Smilax aspera</i>	Salsepareille	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Solidago virgaurea subsp. virgaurea</i>	Herbe des Juifs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sonchus asper subsp. glaucescens</i>	Laiteron glauque	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sorbus aria</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Sorbus torminalis</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Spartium junceum</i>	Genêt d'Espagne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Stachys recta</i>	Épiaire droite	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Stachys dubia</i>	Stéhéline douteuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Stipa eriocalis</i>	Stipe à tige laineuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Stipa offneri</i>	Stipe d'Offner	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Stipa pennata</i>	Stipe penné	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Stuckenia pectinata</i>	Potamot de Suisse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Tanacetum corymbosum</i>	Tanaisie en corymbe	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Taraxacum obovatum</i>	Pissenlit à feuilles obovales	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Taraxacum officinale</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Teucrium aureum</i>	Germandrée dorée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Teucrium botrys</i>	Germandrée botryde	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Teucrium chamaedrys</i>	Germandrée petit-chêne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Teucrium flavum</i>	Germandrée jaune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Teucrium flavum subsp. flavum</i>	Germandrée jaune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Teucrium montanum</i>	Germandrée des montagnes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Teucrium polium</i>	Germandrée Polium	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Teucrium polium subsp. polium</i>	Germandrée Polium	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Thapsia villosa</i>	Thapsie	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Thesium humifusum</i>	Thésium couché	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Thesium humifusum subsp. divaricatum</i>	Thésium divariqué	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Thymelaea sanamunda</i>	Herbe du mont Serrat	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Thymus vulgaris</i>	Thym commun	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Torilis arvensis subsp. arvensis</i>	Torilis des champs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Tortella squarrosa</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Tragopogon angustifolius</i>	Salsifis à feuilles étroites	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Tragopogon crocifolius</i>	Salsifis à feuilles de crocus	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Tragopogon porrifolius</i>	Salsifis à feuilles de poireau	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium angustifolium</i>	Trèfle à folioles étroites	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium lappaceum</i>	Trèfle fausse-bardane	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium ochroleucon</i>	Trèfle jaunâtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium pratense var. pratense</i>	-	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Trifolium rubens</i>	Trèfle rougeâtre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium scabrum</i>	Trèfle rude	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium scabrum subsp. scabrum</i>	Trèfle scabre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium stellatum</i>	Trèfle étoilé	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trifolium tomentosum</i>	Trèfle tomenteux	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trigonella gladiata</i>	Trigonelle armée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trinia glauca</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Trisetum flavescens subsp. flavescens</i>	Avoine dorée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Tuberaria guttata</i>	Hélianthème taché	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Tulipa sylvestris</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Tulipa sylvestris subsp. australis</i>	Tulipe des Alpes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Tyrimnus leucographus</i>	Tyrimne à taches blanches	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ulex parviflorus</i>	Ajonc à petites fleurs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ulmus minor</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Umbilicus rupestris</i>	Nombri de vénus	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Urospermum dalechampii</i>	Urosperme de Daléchamps	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Urospermum picroides</i>	Urosperme fausse Picride	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Urtica dioica subsp. dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Valantia muralis</i>	Vaillant des murs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Valeriana tuberosa</i>	Valériane tubéreuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Verbascum boerhavii</i>	Molène de Boerhaave	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène pulvérulente	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Verbascum sinuatum</i>	Molène sinuée	-	-	LC	NE	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR PACA	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat	Espèce exotique envahissante
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Veronica orsiniana</i>	Véronique douteuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Viburnum tinus</i>	Viorne tin	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vicia amphicarpa</i>	Vesce à fruits dimorphes	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vicia johannis</i>	Vesce de Johann	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vicia narbonensis</i>	Vesce de Narbonne	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vicia nigricans</i>	-	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vicia pannonica var. purpurascens</i>	Vesce striée	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Vicia peregrina</i>	Vesce voyageuse	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Vicia saxatilis</i>	Gesse des rochers	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Viola alba</i>	Violette blanche	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Viola jordanii</i>	Violette de Jordan	-	Art. 1	LC	NE	-	-	-
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivinus	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vitis vinifera</i>	Vigne cultivée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vulpia ciliata subsp. ciliata</i>	Vulpie ciliée	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Vulpia unilateralis</i>	Vulpie unilatérale	-	-	LC	NE	-	-	-
<i>Xanthium spinosum</i>	Lampourde épineuse	-	-	NE	NE	-	-	-
<i>Xeranthemum inapertum</i>	Immortelle à fleurs fermées	-	-	LC	NE	-	-	-

Légende :

Protection nationale

Arrêté du 27 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Listes rouges :

Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018)

Liste rouge de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CBN Alpin & CBN méditerranéen de Porquerolles, 2015)

Convention de Berne :

- o Annexe I : espèces de flore strictement protégées ;
- o Annexe II : espèces de faune strictement protégées ;
- o Annexe III : espèces de faune protégées ;
- o Annexe IV : moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdites.

Directive Habitat

- o Annexe I liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- o Annexe II regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- o Annexe III donne les critères de sélection de sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC ;
- o Annexe IV liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés ;
- o Annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion ;
- o Annexe VI énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

Déterminante ZNIEFF :

Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Espèces exotiques envahissantes :

Liste des espèces exotiques envahissantes de France métropolitaine

Les catégories UICN pour la Liste rouge

RE : Espèce disparue de métropole

Espèces menacées de disparition de métropole :

- CR En danger critique
- EN En danger
- VU Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Tableau 5. Espèces d'oiseaux recensées dans la bibliographie communale

Nomenclature			Listes rouges					Protection				Patrimonialité		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupes d'espèce	PACA nicheurs	France nicheurs	France hivernants	France de passage	Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Migration	Hivernage	Nidification
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Passereaux	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	Rapaces	NA	NT	NA	-	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Rapaces	VU	VU	-	-	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Echassiers	LC	LC	NA	-	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Passereaux	LC	NT	LC	NA	LC	C	OII	Bell	-			faible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Passereaux	LC	LC	NA	-	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Rapaces	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	Boll			
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Passereaux	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Bergeronnette grise type	<i>Motacilla alba</i>	Passereaux	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Bergeronnette printanière type	<i>Motacilla flava flava</i>	Passereaux	LC	LC	-	DD	LC	P	-	Bell	-			
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Echassiers	-	NT	NA	-	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Rapaces	LC	LC	-	LC	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Passereaux	EN	EN	-	NA	LC	P	-	Bell	-	modérée	modérée	forte
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Passereaux	NT	VU	NA	NA	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Passereaux	VU	EN	-	EN	LC	P	OI	Bell	-	forte	modérée	forte
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Passereaux	NT	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			faible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Rapaces	CR	NT	-	NA	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	forte
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Rapaces	VU	NT	NA	NA	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Rapaces	NA	LC	NA	NA	NT	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Rapaces	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	Boll			
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Anatidés	LC	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII	Bell	Boll			
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Passereaux	LC	VU	NA	NA	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Rapaces	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Corvidés	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Rapaces	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Echassiers	VU	LC	NA	NA	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Rapaces	LC	LC	-	NA	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Passereaux	VU	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Corvidés	NT	LC	LC	-	LC	C & N	OII	-	-			faible
Corneille mantelée	<i>Corvus cornix</i>	Corvidés	NA	LC	NA	-	-	C & N	OII	-	-			
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Corvidés	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII	-	-			
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Autres	LC	LC	-	DD	LC	P	-	Bell	-			

Nomenclature			Listes rouges					Protection				Patrimonialité		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupes d'espèce	PACA nicheurs	France nicheurs	France hivernants	France de passage	Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Migration	Hivernage	Nidification
Coucou-geai	<i>Clamator glandarius</i>	Autres	VU	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Echassiers	VU	LC	-	-	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	Corvidés	VU	LC	-	-	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Autres	LC	LC	-	NA	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Rapaces	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	Boll			
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Passereaux	LC	LC	LC	NA	LC	C & N	OII	-	-			
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Galliformes	LC	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII	Bell	-			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Rapaces	LC	NT	NA	NA	LC	P	-	Bell	Boll			faible
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Rapaces	NA	NAb	-	NA	NT	P	-	Bell	Boll			faible
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Rapaces	EN	LC	NA	NA	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	forte
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Passereaux	LC	NT	-	DD	LC	P	-	Bell	-			faible
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Passereaux	LC	NT	-	-	LC	P	-	Bell	-			faible
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Passereaux	LC	EN	-	-	NT	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	forte
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Echassiers	LC	LC	NA	NA	NT	C	OII ; OIII	Bell	Boll			faible
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Echassiers	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Bell	-			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Corvidés	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII	-	-			
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Passereaux	VU	NT	-	DD	LC	P	-	Bell	Boll	faible	faible	modérée
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Passereaux	-	VU	-	DD	LC	P	-	Bell	Boll	faible	faible	modérée
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Oiseaux marins	LC	LC	LC	NA	LC	P	OII	-	-			
Goéland leucophaea	<i>Larus cachinnans</i>	Oiseaux marins	LC	LC	NA	NA	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Corvidés	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Oiseaux marins	VU	LC	LC	NA	LC	P	OII	Bell	-	faible	faible	modérée
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	Echassiers	VU	NT	LC	-	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Anatidés	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Bell	-			
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Passereaux	LC	LC	LC	-	LC	C	OII	Bell	-			
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Passereaux	-	-	LC	NA	NT	C	OII	Bell	-			faible
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Bell	-			
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Passereaux	NA	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Echassiers	-	CR	NT	NA	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	forte
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Autres	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	Boll			
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Echassiers	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Echassiers	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Echassiers	EN	LC	-	-	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	forte
Hibou Grand-duc	<i>Bubo bubo</i>	Rapaces	LC	LC	-	-	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée

Nomenclature			Listes rouges					Protection				Patrimonialité		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupes d'espèce	PACA nicheurs	France nicheurs	France hivernants	France de passage	Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Migration	Hivernage	Nidification
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Rapaces	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Hibou Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	Rapaces	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Passereaux	LC	NT	-	DD	LC	P	-	Bell	-			faible
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Hirondelle rousseline	<i>Cecropis daurica</i>	Passereaux	VU	VU	-	NA	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Passereaux	LC	NT	-	DD	LC	P	-	Bell	-			faible
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Autres	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Passereaux	VU	VU	NA	NA	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Marouette poussin	<i>Zapornia parva</i>	Echassiers	NA	CR	-	NA	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	forte
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Passereaux	LC	NT	-	DD	LC	P	-	Bell	-			faible
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Passereaux	LC	VU	NA	-	VU	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Passereaux	LC	LC	-	DD	LC	P	-	Bell	-			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Bell	-			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Rapaces	LC	LC	-	NA	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Rapaces	NA	VU	VU	NA	NT	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	-	-			
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Limicoles	LC	LC	NA	NA	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Echassiers	NT	EN	NA	-	VU	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	forte
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Galliformes	NA	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII	Bell	-			
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Galliformes	NT	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII	Bell	-			faible
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	Passereaux	LC	NAa	-	-	-	P	-	Bell	-			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Autres	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Autres	LC	VU	-	-	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Autres	LC	LC	-	-	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Autres	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Corvidés	LC	LC	-	-	LC	C & N	OII	-	-			
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	Passereaux	CR	CR	-	NA	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	forte
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Passereaux	CR	VU	-	NA	LC	P	-	Bell	-	modérée	modérée	forte
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Passereaux	LC	NT	NA	NA	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Pie-grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>	Passereaux	EN	EN	-	-	-	P	-	Bell	-	modérée	modérée	forte
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Columbidés	RE	DD	-	-	LC	C	OII	Bell	-			
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Columbidés	LC	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII	-	-			

Nomenclature			Listes rouges					Protection				Patrimonialité		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupes d'espèce	PACA nicheurs	France nicheurs	France hivernants	France de passage	Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Migration	Hivernage	Nidification
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Passereaux	-	-	DD	NA	LC	P	-	Bell	-			
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Passereaux	LC	LC	-	DD	LC	P	-	Bell	-			
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Passereaux	LC	-	DD	NA	NT	P	-	Bell	-			faible
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Passereaux	VU	LC	-	NA	LC	P	OI	Bell	-	modérée	modérée	modérée
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Passereaux	-	NT	-	DD	LC	P	-	Bell	-			faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Passereaux	LC	NT	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			faible
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	Passereaux	NT	NT	-	NA	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-			
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Passereaux	VU	VU	-	NA	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Passereaux	LC	VU	-	NA	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-			
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Passereaux	VU	VU	-	DD	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Passereaux	VU	NT	NA	NA	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Passereaux	DD	LC	DD	NA	LC	P	-	Bell	-			
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	Passereaux	LC	NT	-	-	LC	P	-	Bell	-			faible
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Passereaux	NT	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-			faible
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Columbidés	LC	VU	-	NA	VU	C	OII	Bell	-	faible	faible	modérée
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Columbidés	LC	LC	-	NA	LC	C	OII	Bell	-			
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Passereaux	LC	NT	-	DD	LC	P	-	Bell	-			faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Passereaux	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-			
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Limicoles	EN	NT	LC	NA	VU	C	OII	Bell	Boll	modérée	modérée	forte
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Rapaces	LC	LC	-	-	LC	P	OI	Bell	Boll	modérée	modérée	modérée
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Passereaux	LC	VU	NA	NA	LC	P	-	Bell	-	faible	faible	modérée

Précisions sur les "groupes" :

Anatidés	Anatidés (canards, oies, cygnes, etc.), grèbes et plongeurs
Autres	
Columbidées	(pigeons et tourterelles)
Corvidées	(Corneilles, Corbeaux, géai)
Echassiers	Ardéidés (hérons, etc.) et rallidés (râles, marouettes, etc.), spatules, grues, cigognes, flamants, ibis et outardes
Galliformes	Galliformes (perdrix, cailles, lagopèdes, téttras, etc.), ganga
Limicoles	Charadriidés et Scolopacidés, ainsi que les avocettes, échasses, glaréoles, huîtres et oedicnèmes
Oiseaux marins	Procellariidés, Hydrobatidés, Sulidés, Phalacrocoracidés, Laridés (sternes et guifettes incl.) et Alcidés
Passereaux	Passeriformes et apparentés (apodiformes, caprimulgiformes, coraciiformes, cuculiformes, piciformes)
Rapaces	Rapaces diurnes et nocturnes

Statut Liste rouge (critères IUCN)

RE	éteinte	
CR	en danger critique d'extinction	Menacée
EN	en danger	
VU	vulnérable	
NT	Quasi menacé	
LC	préoccupation mineure	
DD	données insuffisantes	
NA	non applicable	
NE	non évalué	

Définition de la patrimonialité

		Patrimonialité			
		NT	VU	EN ou CR	OI
Période de nidification	LR nicheurs (régional, France ou Europe)	Faible	Modérée	Forte	Modérée
	Période de migration	LR France de passage	Faible	Modérée	
Autres LR (nicheurs : régional, France, Europe)		-	Faible	Modérée	
Période hivernal	LR France hivernants	Faible	Modérée	Forte	
	Autres LR (nicheurs : régional, France, Europe)	-	Faible	Modérée	

Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages

OI = Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciales en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).

OII = Espèces pouvant être chassées.

OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Convention de Berne du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

Bell = Espèces de faune strictement protégées

Belll = Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée

Convention de Bonn du 23/06/79 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

BoI = Espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate

BoII = Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées

2.2.1.2 Potentialités du secteur pour la faune mentionnée au réseau Natura 2000

• Flore et habitats d'espèces

L'absence de strate arbustive limite le développement d'une grande variété d'espèces végétales. Ce type de paysage favorise par ailleurs la fermeture des milieux par des espèces pionnières en cas d'abandon de terrain.

Plusieurs essences d'arbres ont été observés, plantés pour la majorité, notamment au niveau du jardin ornamental. Des essences communes de Chêne, de Frêne et de Pin sont surtout présentes et forment des éléments paysagers favorables pour la faune et la flore. Au regard de l'état de la végétation, une zone tampon de débordement du ruisseau est délimitée à partir de la ripisylve du ruisseau de Sainte-Catherine. Lors de la prospection de terrain, la zone était encore imbibée, celle-ci participe à l'absorption du volume d'eau en cas de débordement du ruisseau, elle semble cependant fragilisée au niveau du sud-est.

Une station de Canne de Provence, une espèce exotique envahissante, a été observée à l'ouest du secteur d'étude et nécessitera une prise en charge pour éviter son expansion.

La liste des espèces recommandées pour les plantations est disponible en Annexe 1.

Carte 1 – Espèces exotiques envahissantes observées – p. 39

• Avifaune

La ripisylve du ruisseau de Sainte-Catherine au sud du secteur représente un linéaire arboré en continuité de part et d'autre du secteur d'étude. D'un point de vue des habitats naturels, **celle-ci est particulièrement favorable au Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*), à l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et à la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), espèces ayant justifié la désignation de la ZPS proche, cependant son contexte en milieu ouvert et avec l'absence de strate arbustive développée limite fortement l'attrait du secteur pour ces espèces.** Aucun nid ou vestige de nid n'a par ailleurs été observé lors de la session de terrain.

Toutes les autres espèces ayant justifié la désignation de la ZPS proche présentes dans la bibliographie sont des espèces de rapaces caractéristiques des milieux rupestres et des vastes vallées où ils chassent. Le secteur d'étude ne correspond pas en tout point sur les caractéristiques écologiques recherchées par ces espèces.

• Entomofaune

Le ruisseau de Sainte-Catherine longeant le secteur d'étude dont la ripisylve au sud représente un milieu favorable à l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) où il peut passer l'ensemble de son cycle de vie. Le ruisseau à priori humide au nord du secteur pourrait être favorable mais n'est pas suffisamment végétalisé et la présence de l'eau n'est que temporaire.

Le secteur d'étude représente un milieu ouvert, la faible densité de la végétation et les cultures à proximité sont peu favorables à un peuplement entomologique riche. L'apparente absence de diversité en plantes-hôtes diminuent fortement la probabilité de présence d'espèces ayant justifié la désignation de sites Natura 2000 dans les 10 km, notamment pour le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

• Herpétofaune

L'absence de strate arbustive est particulièrement limitant pour la fréquentation des reptiles, ceux-ci, parmi les espèces de la bibliographie, préfèrent les zones avec une végétation développée à proximité des cours d'eau, notamment pour la Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*) ou la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*). Le bâtiment abandonné et son jardin peut quant à eux être favorables pour les espèces de lézards, notamment le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*) ou la Tarentule de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*).

Les ruines et les tas de pierres présents au sud du secteur d'étude peuvent constituer des espaces de thermorégulation favorables pour les espèces de reptiles.

Aucune espèce de reptiles n'a justifié la création d'un site Natura 2000 proche.

Carte 2 – Milieux potentiels à la faune – p. 40

• Mammifères (dont chiroptères)

Le milieu est favorable aux mammifères les plus communs mais aussi pour les espèces sauvages profitant des zones agricoles et des milieux naturels. Seules des traces de Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) et de Sanglier (*Sus scrofa*) ont été observées au niveau de la zone tampon de débordement du ruisseau au sud du secteur d'étude. Il est possible que la ripisylve et les haies à proximité soient fréquentées par le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

Aucune espèce de mammifères (hors chiroptères) n'a justifié la création d'un site Natura 2000 proche.

Concernant les chiroptères, aucune sortie nocturne n'a été effectuée et la bibliographie fait référence qu'à **une seule espèce ayant par ailleurs justifié la désignation d'au moins un site Natura 2000 proche : le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)**. Au regard de son écologie, cette espèce a peu de risque de se retrouver sur le secteur d'étude car celui-ci va rechercher des secteurs bocagers et des haies larges et denses.

Le bâtiment et son annexe correspondent cependant à des milieux potentiels pouvant accueillir des individus de chauves-souris à différents stades de l'année, notamment en été.

Carte 2 – Milieux potentiels à la faune – p. 40

2.2.2 Évaluation des incidences

L'évaluation des incidences a été réalisée en considérant, d'une part, les impacts potentiels des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil et, d'autre part, les impacts potentiels du fonctionnement de celui-ci sur la faune, la flore et les habitats ayant justifié le classement des sites dans le réseau Natura 2000.

Carte 1. Carte 3 – Extrait du SRCE

Connectivités écologiques locales observées – p. 41

Carte 2. Carte 5 – Extrait du SRCE

Connectivités écologiques locales observées – p. 42

Projet de création d'aire d'accueil des gens
du voyage sur la commune de Trets (13)


Etude d'incidence Natura 2000

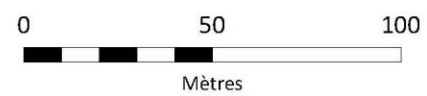
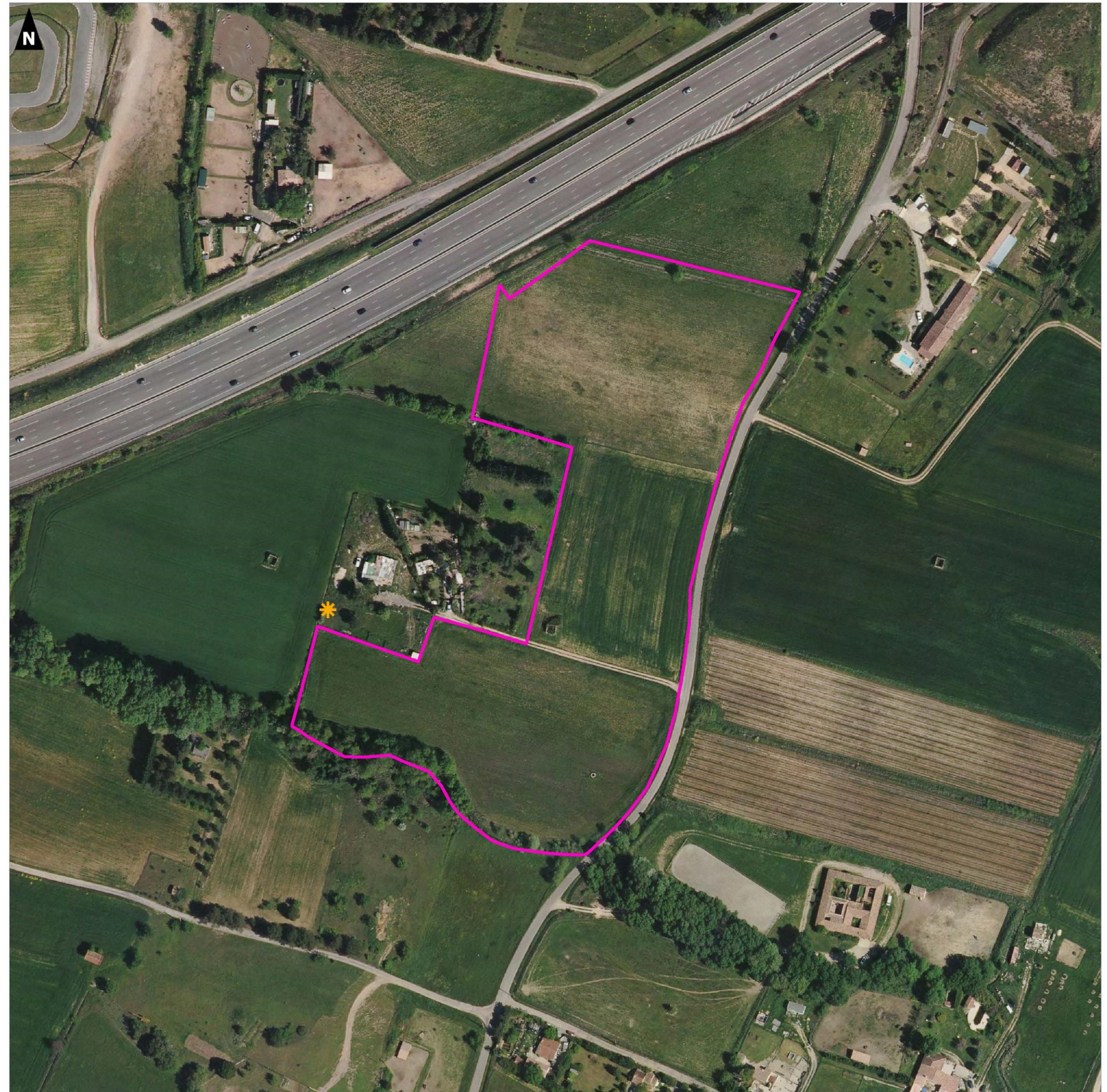
Espèces exotiques envahissantes observées

Aires d'étude

 Secteur d'étude

Espèces exotiques envahissantes

 Canne de Provence




Projet de création d'aire d'accueil des gens
du voyage sur la commune de Trets (13)

Etude d'incidence Natura 2000

Milieux potentiels à la faune

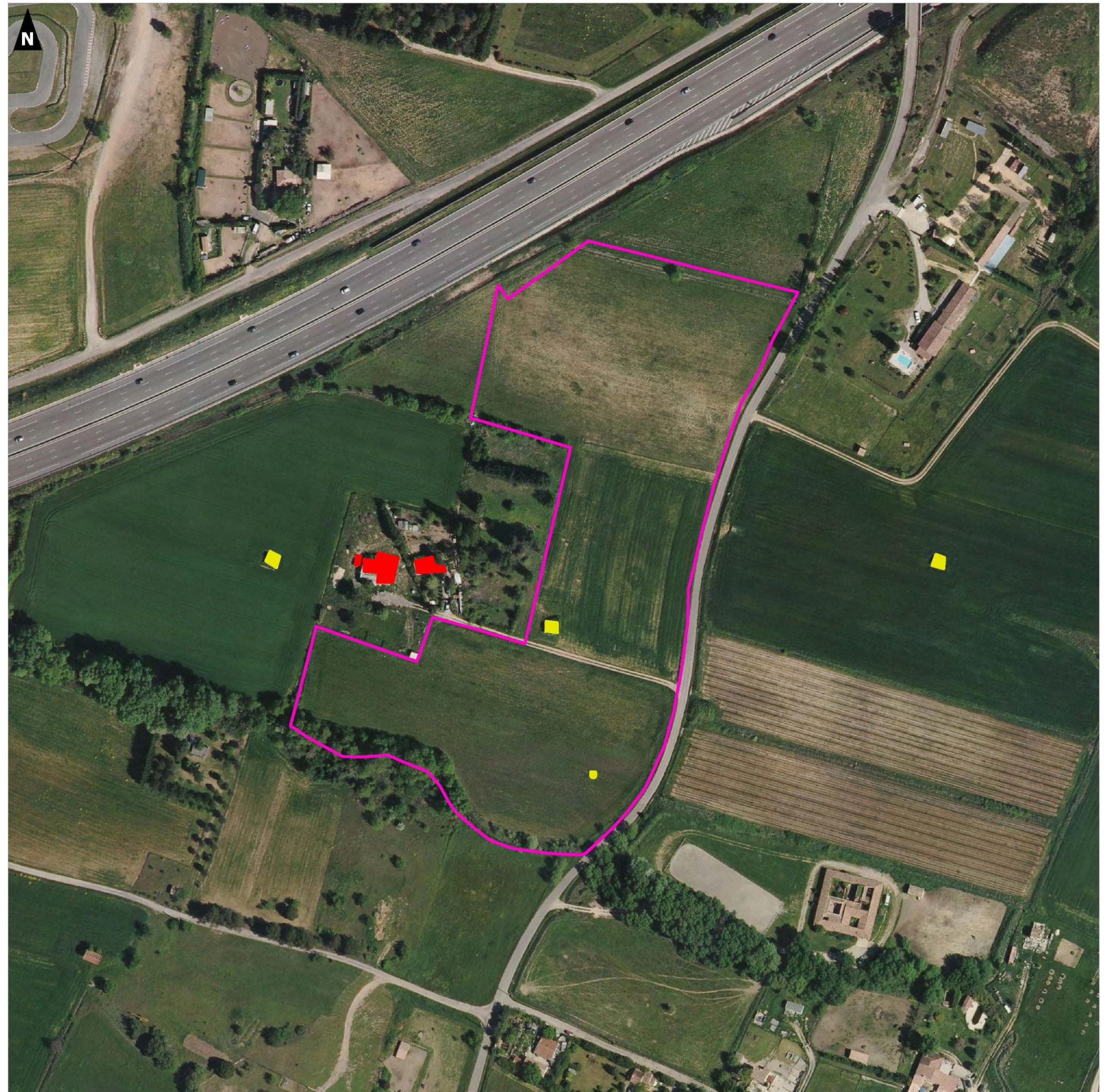
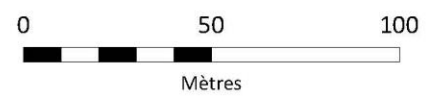
Aires d'étude

 Secteur d'étude

Milieux potentiels

 Gîtes potentiels à chiroptères

 Espaces potentiels à herpétofaune





Projet de création d'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Trets (13)

Etude d'incidence Natura 2000

Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Aires d'étude

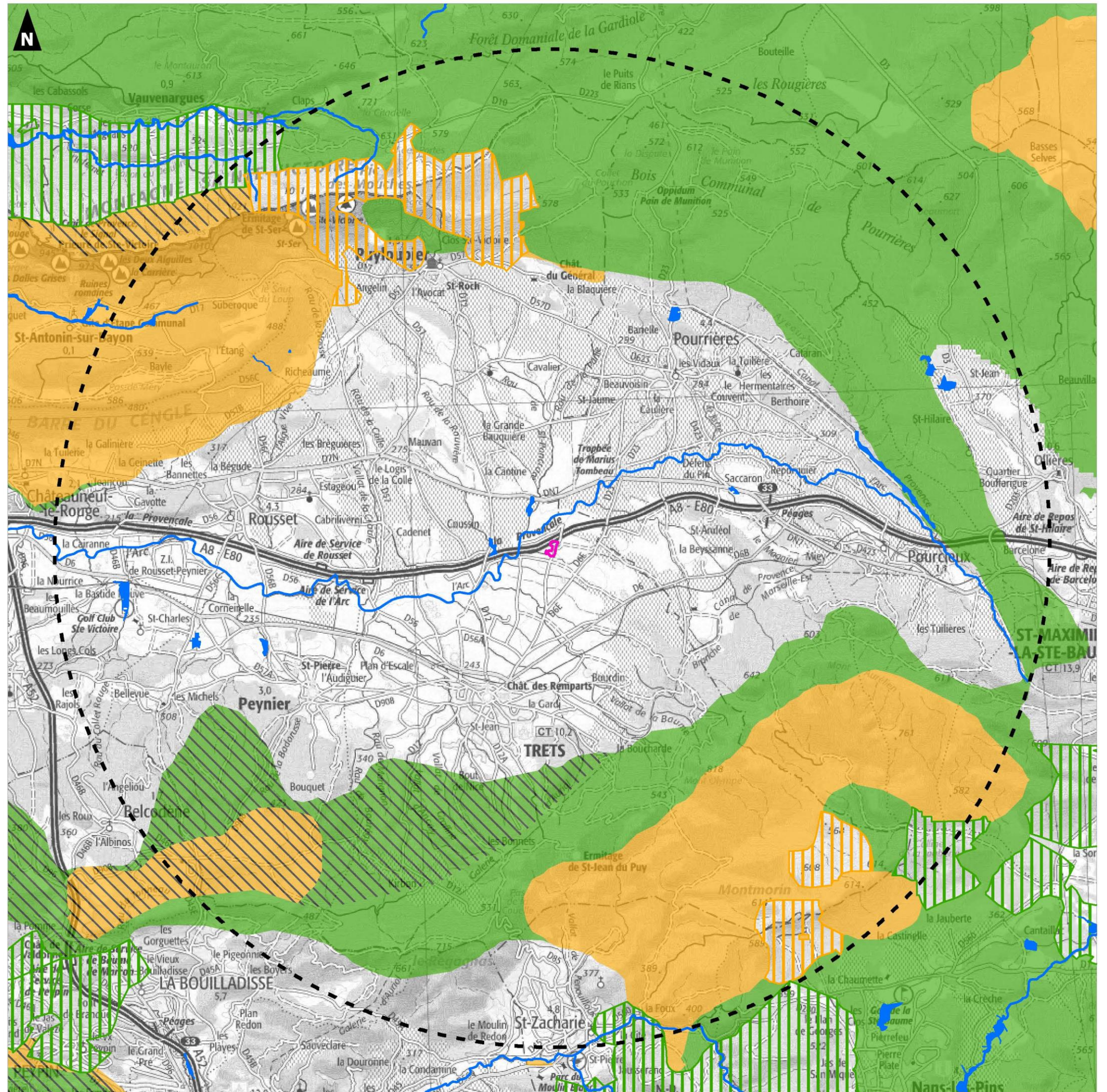
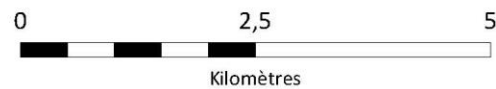
-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude éloignée (10 km)

Réservoirs de biodiversité

- A remettre en état**
 -  Milieu boisé
 -  Milieu ouvert
- A préserver**
 -  Milieu boisé
 -  Milieu ouvert
 -  Zones humides et plans d'eau

Corridors écologiques

- A préserver**
 -  Milieu boisé
 -  Milieu ouvert
 -  Cours d'eau




Projet de création d'aire d'accueil des gens
du voyage sur la commune de Trets (13)

Etude d'incidence Natura 2000


Connectivités écologiques locales observées

Aires d'étude

 Secteur d'étude


Connectivités écologiques


 Alignement de Frênes


 Alignement ornemental de Pins


 Haie basse

 Haie encaissée


 Haie transversale

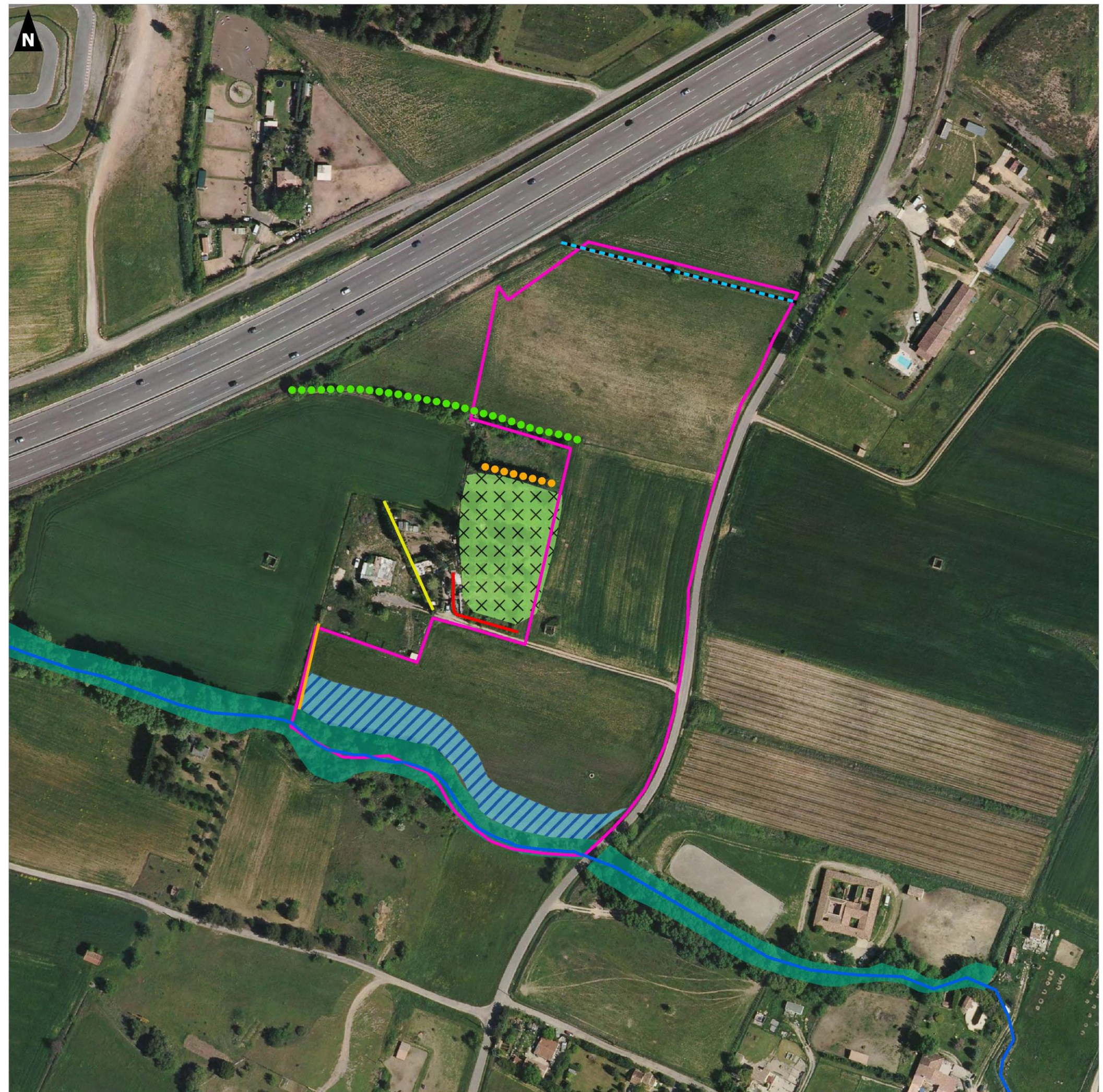
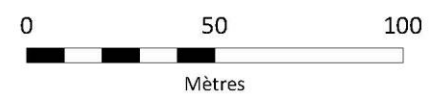
 Cours d'eau de Sainte-Catherine

 Fossé humide

 Zone inondable

 Ripisylve

 Jardin ornemental



CHAPITRE 3. LE PROJET ET LE RESEAU NATURA 2000

3.1 Nature du projet et contexte de l'étude

Le projet concerne la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, située au nord de la commune de Trets dans le département des Bouches-du-Rhône (13) en région Sud PACA.

Cette aire d'accueil est destinée aux gens du voyage itinérants dont la durée de séjour peut aller d'une semaine à plusieurs mois. Cet équipement est un lieu de vie, avec des emplacements individuels (bloc cuisine et sanitaire) et collectifs (bâtiment d'accueil, salle multifonctionnelle) permettant d'accueillir le gestionnaire de l'aire et le travailleur social au besoin. Un règlement intérieur régit le bon fonctionnement de l'aire et les conditions d'occupation (redevance journalière, accès aux fluides).

Sa localisation doit garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité des gens du voyage et permettre un accès aisé aux différents équipements urbains.

Dans le but d'établir une étude d'incidence Natura 2000 plus approfondie, une sortie de terrain a été réalisée afin d'appréhender au mieux le secteur d'étude et les espaces pouvant être bénéfiques pour les espèces des zones Natura 2000 dans les 10 km (aire d'étude éloignée). Une étude approfondie des fonctionnalités a été réalisée dans le but d'analyser les incidences pouvant être induites par le projet sur les individus provenant des zones Natura 2000 identifiées.

Carte 7 – Aires d'étude – p. 45



Photo 1. Friche herbacée nord le long de l'autoroute A8

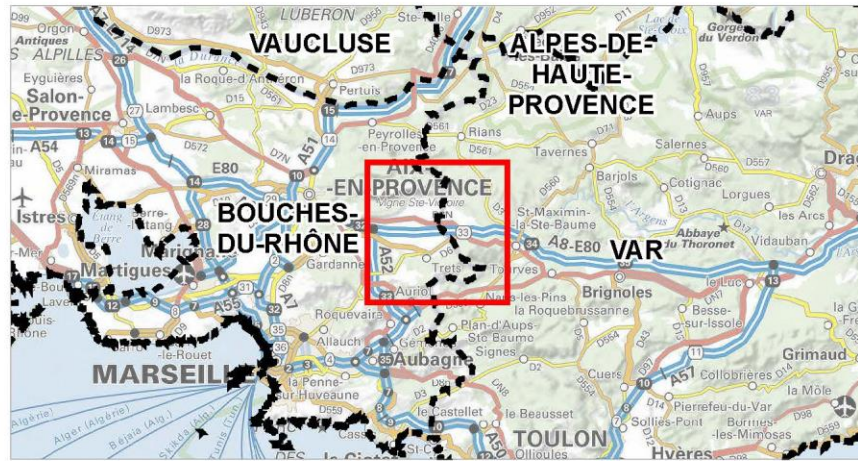


Photo 2. Ruisseau de Sainte-Catherine au sud du secteur





Projet de création d'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Trets (13)

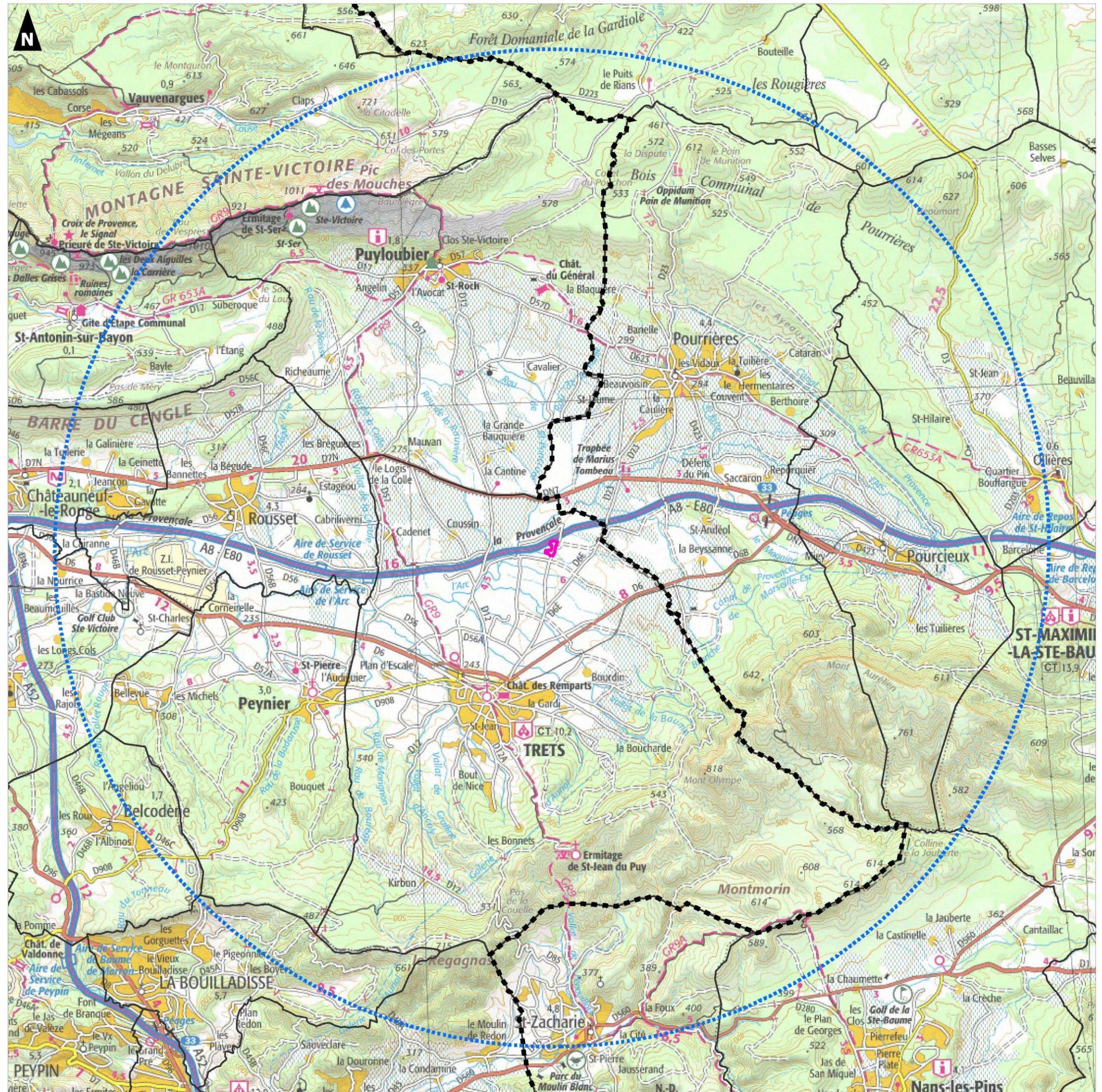
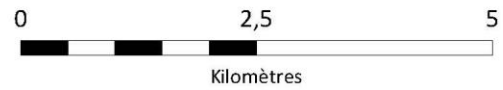
Etude d'incidence Natura 2000

Aires d'étude



Aires d'étude

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude éloignée (10 km)
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Limite communale



3.2 Le réseau Natura 2000

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats Faune Flore » est un instrument législatif communautaire qui définit un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire. Elle prévoit la mise en place d'un réseau, appelé Natura 2000, dans lequel sont regroupés des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409. Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ».

Les ZSC concernent les habitats naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (hors avifaune). Elles sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont désignées, en application de la directive « Oiseaux », sur la base des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Tableau 6. Sites du réseau Natura 2000 présents dans les 10 km autour du secteur d'étude

Type de site	Identifiant	Nom du site	Distance par rapport au secteur d'étude (m)
ZSC	FR9301605	Montagne Sainte Victoire	
ZSC	FR9301606	Massif de la Saint-Baume	
ZPS	FR9310067	Montagne Sainte Victoire	

Ces trois sites sont décrits ci-après. Les éléments proviennent alors du Formulaire Standard de Données (FSD), disponible sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (inpn.mnhn.fr/site/natura2000). L'analyse des sites a été réalisée à partir de deux sources bibliographiques :

- ✓ les formulaires standards de données présentés sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>) ;
- ✓ les DOCOBS disponibles.

Carte 8 – Réseau Natura 2000 – p. 47

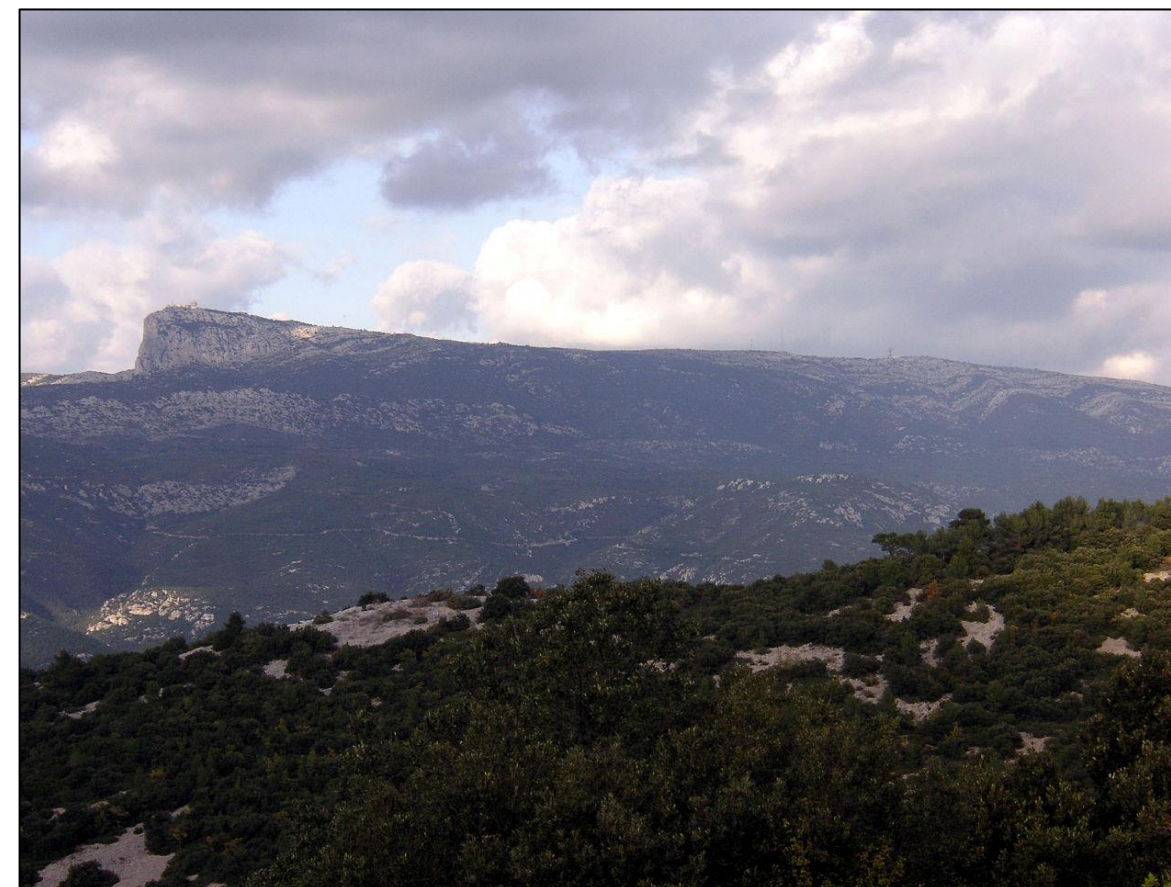


Photo 3. Massif de la Sainte-Baume (Source : La Cigale)

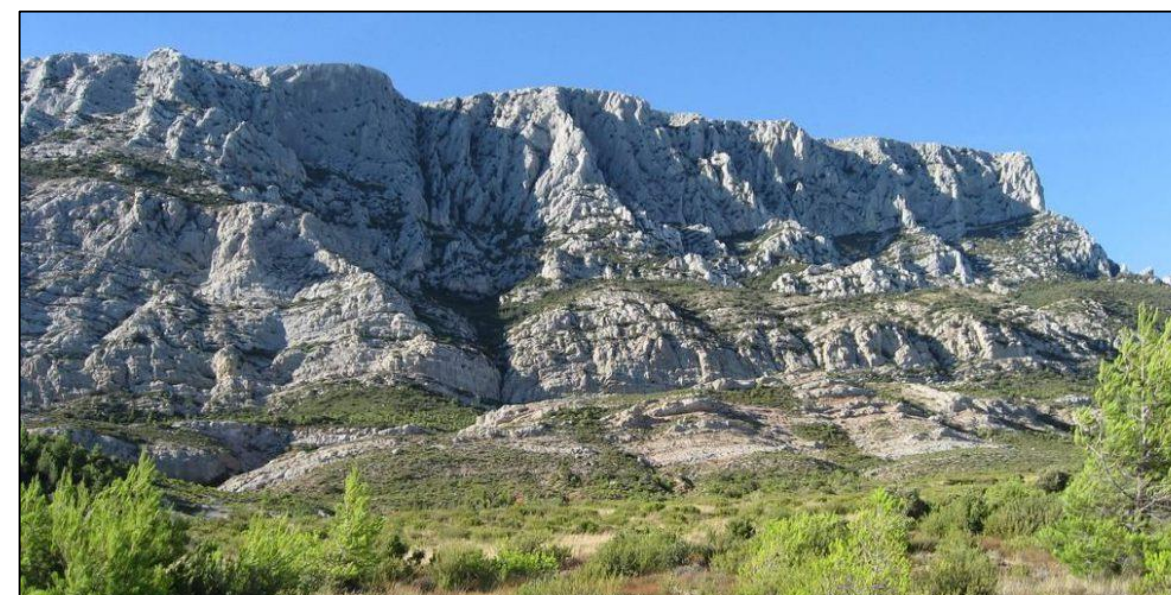




Photo 4. Montagne Sainte Victoire (Source : Aix-en-Provence Tourisme)

Projet de création d'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Trets (13)

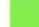

Etude d'incidence Natura 2000

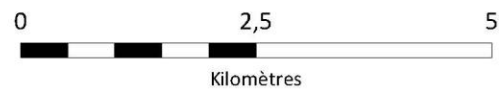
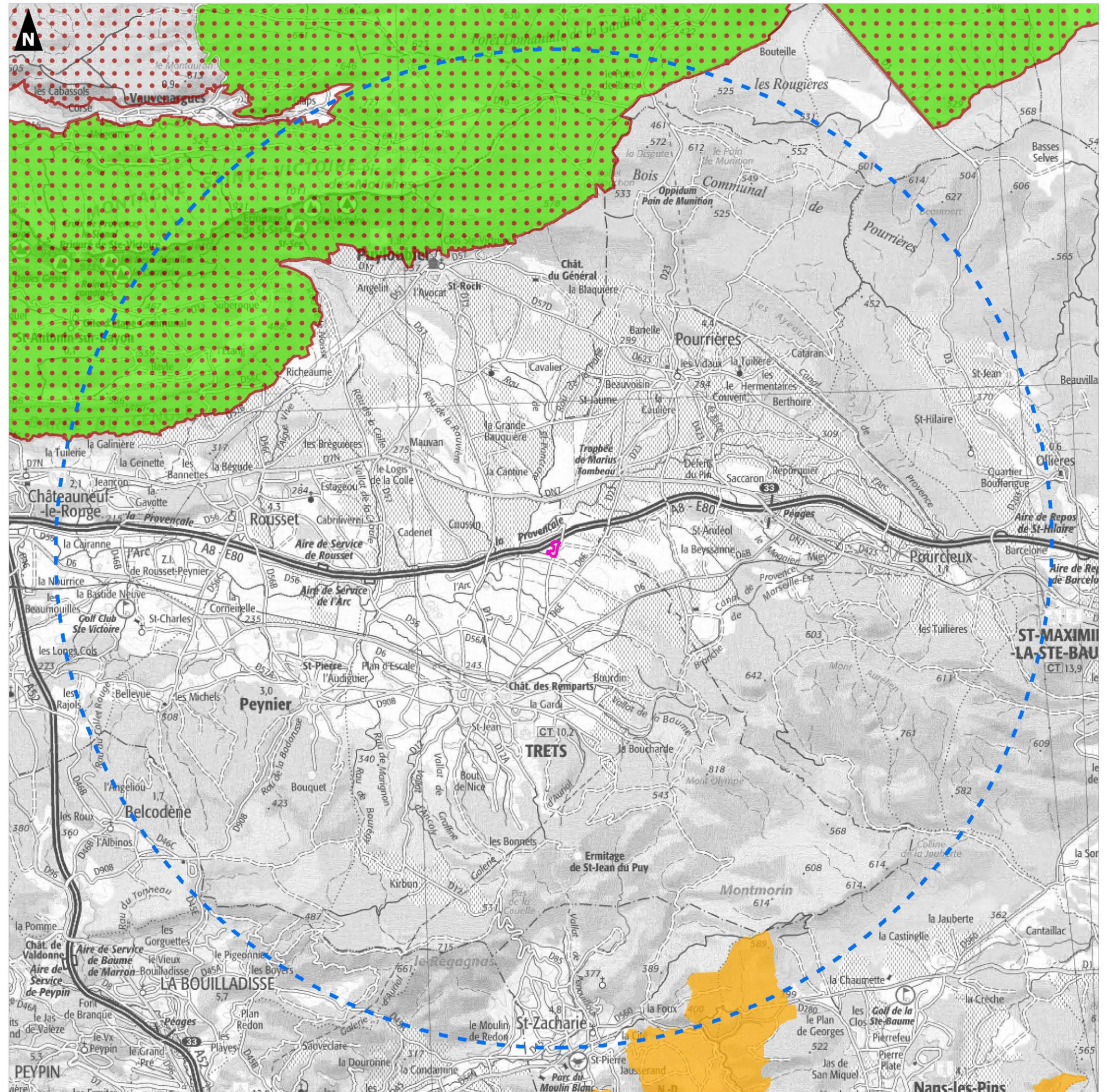
Réseau Natura 2000

Aires d'étude

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude éloignée (10 km)

Sites Natura 2000

-  FR9301605 : Montagne Sainte Victoire (ZSC)
-  FR9310067 : Montagne Sainte Victoire (ZPS)
-  FR9301606 : Massif de la Sainte-Baume (ZSC)



3.3 Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

3.3.1 Présentation de la ZSC FR9301605 « Montagne Sainte Victoire »

Cette zone Natura 2000 se situe à environ 6100 m du secteur d'étude.

■ Présentation et contexte écologique

Massif calcaire supra-jurassique, dressé sur un socle constitué par le plateau du Cengle. L'adret présente une succession d'escarpements rocheux alors que l'ubac, moins abrupt, se creuse de vallons profonds.

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

● Habitats d'intérêt communautaire

Tableau 7. Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301605 « Montagne Sainte Victoire »

Types d'habitats inscrits à l'annexe I	% couv.	Évaluation globale
3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,23	B
3170 – Mares temporaires méditerranéennes	< 0,01	C
3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	< 0,01	C
3290 – Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	< 0,01	B
4090 – Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	0,13	B
5110 – Formations stables xérothermophiles à <i>Brucea sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	0,29	B
5210 – Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	1,87	B
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	< 0,01	
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	0,6	B
6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	3,29	B
6420 – Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	0,01	C
6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	< 0,01	C
7220 – Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	< 0,01	B
8130 – Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	0,5	B
8210 – Pentades rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1,33	B
8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	< 0,01	B
92A0 – Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	0,44	C
9340 – Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	34,78	B
9380 – Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>	1,56	A

Légende :

Évaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative »

* Habitat prioritaire (en gras) : habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres et pour la conservation duquel l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Au total, 19 habitats d'intérêt communautaire dont quatre d'intérêt prioritaire ont justifié le classement de la zone au sein du réseau Natura 2000.

● Espèces végétales d'intérêt communautaire

Une espèce végétale est recensée comme étant d'intérêt communautaire. Elle a justifié la désignation de ce site.

Tableau 8. Espèces végétales d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301605 « Montagne Sainte Victoire »

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
P	1453	<i>Arenaria provincialis</i>	p			i	V	DD	C	C	B	C

● Espèces animales d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe II de la Directive habitats)

Dix-sept espèces réparties dans deux groupes sont recensées comme étant d'intérêt communautaire. Elles ont justifié la désignation de ce site.

Tableau 9. Espèces animales d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301605 « Montagne Sainte Victoire »

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p	3	3	localités	P	P	C	B	C	B
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p	14	14	localités	P	M	C	B	C	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	C	P	C	B	C	B
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	C	P	C	B	C	B
I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
M	1307	<i>Myotis blythii</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
M	1316	<i>Myotis capaccinii</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	c			i	V	P	C	B	C	C
M	1352	<i>Canis lupus</i>	p			i	R	P	C	B	C	C
F	6147	<i>Telestes souffia</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	C	P	C	B	C	B

Légende :

Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.

Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

Population : A = 100 % p > 15 % ; B = 15 % p > 2 % ; C = 2 % p > 0 % ; D = Non significative.

Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».

Isolément : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Évaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

■ Vulnérabilité

La montagne Sainte-Victoire a fortement pâti de l'incendie de 1989. Elle subit actuellement une forte déprise agricole et pastorale (risque de fermeture des milieux ouverts) et fait l'objet d'une forte pression touristique.

■ Qualité et importance

La montagne de la Sainte-Victoire est une limite biogéographique avec en adret une végétation mésoméditerranéenne (groupements de falaises et d'éboulis) et en ubac des groupements euroméditerranéens (landes à Genêt de Lobel). La flore, d'affinité orophile, présente des éléments rares pour la France. Les zones karstiques, les milieux ouverts et les vieilles forêts constituent un complexe d'habitats favorables aux chiroptères. Un vaste territoire forestier continu permet la prise en compte d'une entité fonctionnelle du plus grand intérêt.

Arenaria provincialis : dernière observation dans les années 1970. Non retrouvée depuis, malgré des prospections ciblées en 2004 (inventaires DOCOB). Toutefois la présence sur le site de cette espèce endémique provençale reste fortement probable du fait de sa discrétion, de son caractère sporadique et du caractère escarpé de son habitat (éboulis), rendant sa prospection difficile (Recherches complémentaires en cours). Le DOCOB prévoit des mesures de gestion spécifiques à cette espèce.

3.3.2 Présentation de la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume »

Cette zone Natura 2000 se situe à 8600 m du secteur d'étude.

■ Présentation et contexte écologique

Massif calcaire en situation littorale. Climat de type méditerranéen montagnard.

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

● Habitats d'intérêt communautaire

Tableau 10. Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume »

Types d'habitats inscrits à l'annexe I	% couv.	Évaluation globale
4090 – Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	1.32	P
5210 – Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	3.02	P
6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyssa-Sedion albi</i>	0.47	P
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	0.94	P
6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	3.64	P
6420 – Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	0.02	P
7220 – Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	0.03	P
8130 – Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	0.77	P
8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0.65	P
8240 – Pavements calcaires	0.05	P
8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	0	P
9150 – Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	0.88	P
9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	0.02	P
92A0 – Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	0.31	P
9340 – Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	0.69	P
9380 – Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>	3.78	P
9540 – Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	1.08	P
9580 – Bois méditerranéens à <i>Taxus baccata</i>	0.06	P

Légende :

Évaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative »

* Habitat prioritaire (en gras) : habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres et pour la conservation duquel l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Au total, 18 habitats d'intérêt communautaire dont six d'intérêt prioritaire ont justifié le classement de la zone dans le réseau Natura 2000.

• **Espèces végétales d'intérêt communautaire**

Une espèce végétale est recensée comme étant d'intérêt communautaire. Elle a justifié la désignation de ce site.

Tableau 11. Espèces végétales d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume »

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C
P	1453	<i>Arenaria provincialis</i>	p	70	80	localités	R	M	B	B	B	A

• **Espèces animales d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe II de la Directive habitats)**

Vingt-deux espèces réparties dans trois groupes sont recensées comme étant d'intérêt communautaire. Elles ont justifié la désignation de ce site.

Tableau 12. Espèces animales d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume »

Espèce		Population présente sur le site						Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p	1	1	localités	V	P	C	B	C	C
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	R	DD	C	B	C	C
I	1074	<i>Eriogaster calax</i>	p			i	R	DD	D			
I	1079	<i>Limoniscus violaceus</i>	p	3	3	localités	V	M	B	C	A	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	C	P	C	B	C	B
I	1084	<i>Osmoderma eremita</i>	p			i	V	DD	C	B	C	B
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	R	P	C	B	B	B
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	C	P	C	B	C	B
I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	p			i	R	P	C	C	C	B
F	1138	<i>Barbus meridionalis</i>	p			i	R	DD	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w			i	R	P	C	B	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w			i	R	P	C	B	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	c	1	1	localités	V	P	C	B	C	C
M	1307	<i>Myotis blythii</i>	w			i	R	P	C	B	C	C
M	1307	<i>Myotis blythii</i>	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	c			i	R	DD	C	B	C	C
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	w			i	R	P	C	B	C	C
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	c	90	100	i	R	P	C	B	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w			i	R	P	C	B	C	C
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	r	70	70	i	P	M	B	B	A	A
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	c			i	R	P	C	B	A	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	c			i	R	DD	C	B	C	C
M	1352	<i>Canis lupus</i>	c			i	V	P	C	B	C	C
P	1453	<i>Arenaria provincialis</i>	p	70	80	localités	R	M	B	B	B	A
F	6147	<i>Telestes souffia</i>	p			i	R	DD	C	C	C	C
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	R	P	D			

Légende :

Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bmales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P : espèce présente.

Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

Population : A = 100 % p > 15 % ; B = 15 % p > 2 % ; C = 2 % p > 0 % ; D = Non significative.

Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Isolément : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Évaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

■ **Vulnérabilité**

Le principal risque concerne les incendies de forêts du fait de la vaste couverture forestière du massif.

Du fait de leur attrait touristique, certains secteurs peuvent en outre être très fréquentés par les promeneurs.

■ **Qualité et importance**

Le site abrite 18 habitats d'intérêt communautaire, dont 9 d'enjeu de conservation très fort ou fort. La forêt de la Sainte-Baume représente une véritable exception par rapport à la végétation provençale environnante. Comme dans les massifs alentour (Olympe, Aurélien, Sainte-Victoire), la répartition des divers groupements traduit une dissymétrie phytosociologique remarquable, qui s'ordonne ici globalement autour de trois grands ensembles (séries) de végétation :

- la hêtraie localisée sur le versant Nord, préservée depuis plusieurs siècles, véritable singularité forestière ayant fait la renommée du massif ;
- la chênaie pubescente sur le versant Nord et le plateau, souvent associée au Pin sylvestre ;
- la chênaie verte sur le versant Sud (ou ses formations de dégradation).

Dans la hêtraie, le faciès à ifs et houx est beaucoup plus fréquent que la hêtraie pure. Par endroits, l'If forme une sous-strate arborescente de 10-12 mètres de hauteur, constituant une véritable forêt d'ifs sous une strate supérieure élevée formée par les hêtres. Ce type de formation est assez rare en France.

Sur les crêtes se développent des pelouses sèches et landes à Genêt de Lobel, riches en espèces rares ou endémiques et présentant une grande originalité. Concernant la flore : 1 espèce N2000 (Sabline de Provence), d'enjeu très fort, confère au site une responsabilité mondiale, puisque cette espèce est endémique des massifs provençaux entre Marseille, Aix et Toulon. Concernant la faune : 20 espèces N2000, dont 5 d'enjeu local de conservation très fort ou fort.

On peut noter la présence d'insectes forestiers très rares en France, inféodés aux vieux boisements (Taupin violacé, Osmoderme) ainsi que d'un gîte de reproduction de Murin de Bechstein d'importance régionale.

3.4 Les Zones de Protection Spéciales (ZPS)

3.4.1 Présentation de la ZPS FR9310067 « Montagne Sainte Victoire »

Cette zone Natura 2000 se situe à 6100 m du secteur d'étude.

■ Présentation et contexte écologique

Massif calcaire dominé par la garrigue basse, avec reforestation en chêne pubescent sur la face nord-est et maintien suite aux incendies récurrents des espaces ouverts sur la face sud-ouest. Existence de pelouses sommitales importantes pour les oiseaux.

• Caractère général du site

■ Vulnérabilité

- pression touristique très forte (supérieure à 1 million de visiteurs par an). Certaines activités de loisirs peuvent interagir avec l'avifaune sur certains secteurs (varappe, vol libre, vtt, randonnée, véhicules 4x4).
- régression des zones ouvertes pour cause de déprise agricole et de reforestation spontanée. La fermeture du milieu est un facteur défavorable pour les rapaces (milieux ouverts = territoires de chasse).
- risque incendie très fort sur la face sud.

■ Qualité et importance

De par la beauté de ses paysages, la Sainte Victoire est un haut lieu provençal, de réputation internationale. C'est également un territoire présentant une forte richesse biologique. Divers types de milieux sont représentés : falaises et barres rocheuses, éboulis, crêtes dénudées, forêts de feuillus et de conifères, garrigues, petites plaines agricoles, plan d'eau. La mosaïque créée par ces différents milieux offre des conditions très propices à l'avifaune méditerranéenne. Le site est ainsi fréquenté par près de 150 espèces d'oiseaux dont une vingtaine d'espèces présentent un intérêt communautaire.

Il accueille notamment plusieurs espèces de grands rapaces, telles que l'Aigle de Bonelli (2 couples nicheurs) et l'Aigle royal (1 couple nicheur), nichant dans les falaises et prospectant les vastes espaces alentour en quête de proies.

Les secteurs très ouverts, notamment les pelouses sommitales et les flancs rocheux, accueillent diverses espèces patrimoniales de passereaux, pouvant par endroits atteindre de fortes densités : Bruant ortolan, Pipit rousseline, Alouette lulu, Traquet oreillard, etc.

Le Coucou geai était autrefois commun sur le site, mais a aujourd'hui disparu.

■ Espèces d'oiseaux visées à l'article 4 de la directive « Oiseaux » et évaluation

Tableau 13. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR9310067 « Montagne Sainte Victoire »

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Type	Population présente sur le site				Évaluation du site					
				Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D				
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
B	A338	Lanius collurio	r	0	2	p	P	M	D				
B	A338	Lanius collurio	c			i	R	P	D				
B	A346	Pyrrhocorax pyrrhocorax	w	20	50	i	P	M	D				
B	A379	Emberiza hortulana	r	10	20	p	P	M	C	B	C	B	
B	A053	Anas platyrhynchos	p	5	10	p		P	C	B	C	C	
B	A072	Pernis apivorus	c			i	C	P	D				
B	A073	Milvus migrans	c			i	C	P	D				
B	A074	Milvus milvus	c			i	R	P	D				
B	A077	Neophron percnopterus	c			i	V	P	D				
B	A080	Circus gallicus	r	1	3	p	P	M	C	B	C	B	
B	A080	Circus gallicus	c			i	R	P	C	B	C	B	
B	A081	Circus aeneus	c			i	R	P	D				
B	A082	Circus cyaneus	w	1	10	i	P	M	D				
B	A084	Circus pygargus	r	0	1	p		P	C	C	C	C	
B	A091	Aquila chrysaetos	p	1	1	p	P	G	C	B	B	B	
B	A093	Hieraetus fasciatus	p	2	2	p	P	G	B	B	B	B	
B	A103	Falco peregrinus	c	1	10	i	P	M	D				
B	A155	Scolopax rusticola	w			i	R	P	D				
B	A215	Bubo bubo	p	5	10	p	P	M	C	A	C	A	
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	50	100	p	C	M	C	A	C	A	
B	A231	Coracias garrulus	c			i	R	P	D				
B	A246	Lullula arborea	p	50	100	p	P	M	C	A	C	A	
B	A255	Anthus campestris	r	30	50	p	R	M	C	B	C	B	
B	A302	Sylvia undata	p	50	100	p	C	M	C	A	C	A	

Légende :

Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.

Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.

Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Évaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative»

3.6 Espèces à retenir dans l'évaluation

3.6.1 Espèces des deux ZSC à retenir

3.6.1.1 ZSC FR9031605 « Montagne Sainte Victoire » (6100 m)

■ Espèces végétales

La seule espèce concernée est la Sabline de Provence (*Arenaria provincialis*), il s'agit d'une petite fleur poussant exclusivement dans les éboulis calcaires ou les lapiaz entre Toulon et Marseille. Son type d'habitat n'étant pas présent sur le secteur d'étude, il est impossible que des individus de la zone Natura 2000 y germent. Elle n'est par ailleurs pas citée dans la bibliographie communale. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

■ Espèces animales

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est une odonate qui se développe dans les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées, oligotrophes à eutrophes. Ce sont en général des ruisseaux, rigoles, drains ou fossés alimentés (naturels ou anthropisés). Cette espèce est par ailleurs notée comme présente sur la commune au regard de la bibliographie, sachant de plus qu'elle peut maintenir des populations stables sur de petites surfaces, **cette espèce est retenue dans l'évaluation.**

Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), est un papillon pouvant s'éloigner à plusieurs kilomètres de son lieu de naissance pour établir de nouveaux sites de reproduction, cependant l'espèce tend à être particulièrement casanière. En Provence, il s'agit de la sous-espèce *E. a. provincialis* recherchant des milieux secs et caillouteux où pousse sa plante-hôte : la Céphalaire à fleurs blanches (*Cephalaria leucantha*). Ce type d'habitat particulier n'étant pas présent sur le secteur, et au regard des habitudes de déplacements de l'espèce, il est peu probable que des individus de site Natura 2000 se retrouve sur le secteur d'étude. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

L'Ecaïlle chinée (*Euplagia quadripunctaria*) est un papillon commun et relativement abondant au niveau national. Cette espèce est généralement inféodée aux bois clairs et aux broussailles et est souvent observable dans les villes et villages attiré par les sources lumineuses. Les adultes vont rechercher une multitude de plantes-hôtes différentes pour leur pondaison, comme les espèces du genre *Urtica sp.* (Ortie), *Lamium sp.* (Lamiers), *Epilobium sp.* (Epilobes), etc. Au regard de son caractère commun et de sa récurrence dans les milieux anthropisés, **cette espèce est retenue dans l'évaluation.**

Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) sont des coléoptères saproxyliques se nourrissant du bois de feuillus vivants et/ou morts. Les adultes vont pondre sous les écorces du bois ainsi que dans les fissures et les larves se développeront à l'intérieur. Au regard de la ripisylve du ruisseau Sainte-Catherine, il est possible que des individus se déplacent et soient attirés par des arbres en bonne santé ou morts au sol. **Ces espèces sont alors retenues dans l'évaluation.**

Les espèces du genre *Rhinolophus* citées dans le site Natura 2000, à savoir : le Petit rhinolophe (*R. hipposideros*) et le Grand rhinolophe (*R. ferrumequinum*) sont des chauves-souris particulièrement lucifuges qui chassent notamment à l'affut ou en glanant leurs proies sur la végétation. Ces espèces sont principalement forestières et peuvent aussi chasser le long des lisières de cultures et de bocages, voire en ripisylve. Au regard de l'éloignement

du secteur par rapport au site Natura 2000, il est peu probable que des individus viennent fréquenter le secteur d'étude, de plus le contexte agricole très présent, l'absence de réel bocage et la présence de l'autoroute A8 juste le long du secteur limitent fortement l'attrait pour le secteur d'étude. **Ces espèces ne sont donc pas retenues dans l'évaluation.**

Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) est une chauve-souris fréquentant les milieux rupestres, de nature grégaire, chaque colonie peut regrouper jusqu'à des dizaines de milliers d'individus. C'est par ailleurs en Bouches-du-Rhône que se retrouve le seul gîte d'hibernation connu de la région. Il s'agit d'une espèce chassant les insectes aériens et pouvant voler près de 50 km pour rejoindre ses différents sites de chasse. Un individu du site Natura 2000 pourrait alors de manière opportuniste venir fréquenter ponctuellement le secteur d'étude, **cette espèce est alors retenue dans l'évaluation.**

Le Petit murin (*Myotis blythii*) et le Grand murin (*Myotis myotis*) sont deux chauves-souris fréquentant les zones ouvertes associées à des boisements où elle va glaner les insectes au sol et sur les feuilles des arbres et buissons. Ces espèces sont connues pour préférer les zones naturelles, les pâturages ou les zones de cultures proches de lisières. Au regard des cultures proches du secteur d'étude et des milieux ouverts qu'il abrite, **ces espèces sont retenues dans l'évaluation.**

Le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) est une espèce de chauve-souris fréquentant préférentiellement les zones de faible altitude, près des vallées alluviales, des massifs forestiers occupés par des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est aussi présent dans des milieux de bocage, près des vergers, mais aussi dans les milieux péri-urbains avec des jardins. Bien que sa présence soit peu probable sur le secteur d'étude, il est possible que des individus du site Natura 2000 puissent occasionnellement fréquenter le secteur de manière opportuniste. **Cette espèce est donc retenue dans l'évaluation.**

Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) est une espèce de chauve-souris typiquement arboricole bien que celle-ci puissent être retrouvée en colonie dans des ouvrages d'art, notamment dans les joints de dilatation des ponts ou des chapelles. Elle possède un très faible rayon de déplacement (environ 6 km) et chasse préférentiellement dans les forêts et les milieux bocagers notamment dans les massifs vallonnés. La présence d'individus du site Natura 2000 est alors improbable sur le secteur d'étude. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

Le Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) est typiquement méditerranéen. Il est lié aux réseaux hydrographiques et affectionne les fleuves ou les vastes étendues d'eau calmes. Cette espèce fréquente principalement les secteurs rupestres incrustés dans un réseau hydrographique important. Le secteur d'étude offre peu de milieux répondant à ses critères, de ce fait il est particulièrement peu probable que des individus du site Natura 2000 fréquente le secteur. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

Le Loup gris (*Canis lupus*) est un mammifère appartenant au groupe des grands prédateurs. Il s'agit d'une espèce possédant un très grand rayon de prospection et vivant en groupe. Cette espèce vit cependant dans des milieux isolés, souvent en montagne, éloignés des humains. Au regard du contexte du secteur d'étude (milieu agricole avec beaucoup de passages, milieux ouverts et proximité avec l'autoroute A8), il est peu probable qu'un individu du site Natura 2000 puisse le fréquenter. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

Le Blageon (*Telestes souffia*), le Chabot commun (*Cottus gobio*) et l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) sont des espèces aquatiques présentant des exigences écologiques très particulières. Étant donné que ces espèces nécessitent un milieu au régime hydraulique varié avec des eaux fraîches bien renouvelées et que le ruisseau Sainte-Catherine longeant le sud du secteur ne présente pas les caractéristiques nécessaires à leur accueil (cours d'eau étroit et très anthropisé), il est impossible de retrouver des individus du site Natura 2000. **Ces espèces ne sont donc pas retenues dans l'évaluation.**

3.6.1.2 ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume » (8600 m)

■ Espèces végétales

La seule espèce concernée est la Sabline de Provence (*Arenaria provincialis*), il s'agit d'une petite fleur poussant exclusivement dans les éboulis calcaires ou les lapiaz entre Toulon et Marseille. Son type d'habitat n'étant pas présent sur le secteur d'étude, il est impossible que des individus de la zone Natura 2000 y germent. Elle n'est par ailleurs pas citée dans la bibliographie communale. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

■ Espèces animales

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est un odonate qui se développe dans les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées, oligotrophes à eutrophes. Ce sont en général des ruisseaux, rigoles, drains ou fossés alimentés (naturels ou anthropisés). Cette espèce est par ailleurs notée comme présente sur la commune au regard de la bibliographie, sachant de plus qu'elle peut maintenir des populations stables sur de petites surfaces, **cette espèce est retenue dans l'évaluation.**

Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), est un papillon pouvant s'éloigner à plusieurs kilomètres de son lieu de naissance pour établir de nouveaux sites de reproduction, cependant l'espèce tend à être particulièrement casanière. En Provence, il s'agit de la sous-espèce *E. a. provincialis* recherchant des milieux secs et caillouteux où pousse sa plante-hôte : la Céphalaire à fleurs blanches (*Cephalaria leucantha*). Ce type d'habitat particulier n'étant pas présent sur le secteur, et au regard des habitudes de déplacements de l'espèce, il est improbable que des individus de site Natura 2000 se retrouve sur le secteur d'étude. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

La Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*) est un papillon de nuit typique des milieux bocagers qui semble préférer les milieux calcaires et/ou chauds abrités du vent. Les adultes vont rechercher les milieux ouverts riches en arbustes (notamment d'Aubépine et de Prunellier) afin d'y pondre leurs œufs. Le secteur d'étude ne correspondant pas à son type d'habitat et n'abritant pas ses plantes hôtes, il est improbable que des individus du site Natura 2000 viennent sur le secteur d'étude. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

Le Taupin violacé (*Limoniscus violaceus*) est un coléoptère saproxylique vivant principalement dans les forêts anciennes, il est par ailleurs considéré comme un excellent bioindicateur de la valeur patrimoniale et écologique d'un milieu forestier ou prairial. On le retrouve dans les caries basses d'arbres sénescents. Au regard de l'absence de ces micro-habitats et de son habitat de vie, il est improbable de retrouver un individu du site Natura 2000 sur le secteur d'étude. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

Le Pique-prune (*Osmoderma eremita*) est un coléoptère saproxylique ayant une activité principalement crépusculaire et nocturne. Ils vivent principalement dans la cavité où s'est déroulé leur développement larvaire.

Son habitat est très caractéristique, il vit dans des forêts avec des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes) abritant de grosses cavités avec un fort volume de carie (> 10 litres). De tels arbres n'étant pas présent sur le secteur d'étude et dans les environs du secteur, il est improbable d'y retrouver un individu du site Natura 2000. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) sont des coléoptères saproxyliques se nourrissant du bois de feuillu vivant et/ou mort. Les adultes vont pondre sous les écorces du bois ainsi que dans les fissures et les larves se développeront à l'intérieur. Au regard de la ripisylve du ruisseau Sainte-Catherine, il est possible que des individus se déplacent et soit attirés par des arbres en bonne santé ou mort au sol. **Ces espèces sont alors retenues dans l'évaluation.**

La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) est un coléoptère longicorne très reconnaissable. Cette espèce affectionne les très vieux Frênes plus ou moins dépérissants, voire morts sur pieds dans lesquels les adultes vont pondre leurs œufs, notamment dans les parties les moins cariées. Il s'agit d'une espèce méridionale que l'on retrouve surtout dans les biotopes montagnards. Le secteur d'étude ne présentant alors aucun attrait pour cette espèce, il est improbable d'y retrouver un individu du site Natura 2000. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) est un papillon commun et relativement abondant au niveau national. Cette espèce est généralement inféodée aux bois clairs et aux broussailles et est souvent observable dans les villes et villages attiré par les sources lumineuses. Les adultes vont rechercher une multitude de plantes-hôtes différentes pour leur pondaison, comme les espèces du genre *Urtica sp.* (Ortie), *Lamium sp.* (Lamiers), *Epilobium sp.* (Epilobes), etc. Au regard de son caractère commun et de sa récurrence dans les milieux anthropisés, **cette espèce est retenue dans l'évaluation.**

Les espèces du genre *Rhinolophus* citées dans le site Natura 2000, à savoir : le Petit rhinolophe (*R. hipposideros*), le Grand rhinolophe (*R. ferrumequinum*) et le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) sont des chauves-souris particulièrement lucifuges qui chassent notamment à l'affût ou en glanant leurs proies sur la végétation. Ces espèces sont principalement forestières et peuvent aussi chasser le long des lisières de cultures et de bocages, voire en ripisylve. Au regard de l'éloignement du secteur par rapport au site Natura 2000, il est peu probable que des individus viennent fréquenter le secteur d'étude, de plus le contexte agricole très présent, l'absence de réel bocage et la présence de l'autoroute A8 juste le long du secteur limitent fortement l'attrait pour le secteur d'étude. **Ces espèces ne sont donc pas retenues dans l'évaluation.**

De même que précédemment, la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) est une chauve-souris typique des boisements qui chasse en lisière, le long des sentiers forestiers et dans les feuillages. Cette espèce est exclusivement arboricole et nécessite la présence de micro-habitats arboricoles pour gîter. Le secteur ne présentant aucune caractéristique favorable pour la Barbastelle d'Europe, la présence d'individus du site Natura 2000 y est alors improbable. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

Le Petit murin (*Myotis blythii*) et le Grand murin (*Myotis myotis*) sont deux chauves-souris fréquentant les zones ouvertes associées à des boisements où elle va glaner les insectes au sol et sur les feuilles des arbres et buissons. Ces espèces sont connues pour préférer les zones naturelles, les pâturages ou les zones de cultures proches de lisières. Au regard des cultures proches du secteur d'étude et des milieux ouverts qu'il abrite, **ces espèces sont retenues dans l'évaluation.**

Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) est une chauve-souris fréquentant les milieux rupestres, de nature grégaire, chaque colonie peut regrouper jusqu'à des dizaines de milliers d'individus. C'est par ailleurs en Bouches-du-Rhône que se retrouve le seul gîte d'hibernation connu de la région. Il s'agit d'une espèce chassant les insectes aériens et pouvant voler près de 50 km pour rejoindre ses différents sites de chasse. Un individu du site Natura 2000 pourrait alors de manière opportuniste venir fréquenter ponctuellement le secteur d'étude, **cette espèce est alors retenue dans l'évaluation.**

Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) est une espèce de chauve-souris fréquentant préférentiellement les zones de faible altitude, près des vallées alluviales, des massifs forestiers occupés par des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est aussi présent dans des milieux de bocage, près des vergers, mais aussi dans les milieux péri-urbains avec des jardins. Bien que sa présence soit peu probable sur le secteur d'étude, il est possible que des individus du site Natura 2000 puissent occasionnellement fréquenter le secteur de manière opportuniste. **Cette espèce est donc retenue dans l'évaluation.**

Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) est une espèce de chauve-souris typiquement arboricole bien que celle-ci puissent être retrouvée en colonie dans des ouvrages d'art, notamment dans les joints de dilatation des ponts ou des chapelles. Elle possède un très faible rayon de déplacement (environ 6 km) et chasse préférentiellement dans les forêts et les milieux bocagers notamment dans les massifs vallonnés. La présence d'individus du site Natura 2000 est alors peu probable sur le secteur d'étude. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

Le Loup gris (*Canis lupus*) est un mammifère appartenant au groupe des grands prédateurs. Il s'agit d'une espèce possédant un très grand rayon de prospection et vivant en groupe. Cette espèce vit cependant dans des milieux isolés, souvent en montagne, éloignés des humains. Au regard du contexte du secteur d'étude (milieu agricole avec beaucoup de passages, milieux ouverts et proximité avec l'autoroute A8), il est peu probable qu'un individu du site Natura 2000 puisse le fréquenter. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

Le Blageon (*Telestes souffia*), le Barbeau (*Barbus meridionalis*) et l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) sont des espèces aquatiques présentant des exigences écologiques très particulières. Étant donné que ces espèces nécessitent un milieu au régime hydraulique varié avec des eaux fraîches bien renouvelées et que le ruisseau Sainte-Catherine longeant le sud du secteur ne présente pas les caractéristiques nécessaires à leur accueil (cours d'eau étroit et très anthropisé), il est impossible de retrouver des individus du site Natura 2000. **Ces espèces ne sont donc pas retenues dans l'évaluation.**

3.6.2 Espèces de la ZPS à retenir

Les différentes espèces de rapaces décrites dans la ZPS ne sont pas susceptibles de fréquenter le secteur d'étude en raison de sa faible surface et du manque de milieu naturel favorable. De plus la majorité de ces espèces sont caractéristiques des boisements et des milieux rupestres. Ces espèces de rapaces sont les suivantes : l'Aigle de Bonelli (*Hieraetus fasciatus*), l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Milan royal (*Milvus milvus*), le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), l'Aigle de Bonelli (*Hieraetus fasciatus*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) et l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*). Certains individus de la ZPS peuvent cependant survoler la zone uniquement en transit, en migration ou en patrouille sur leur territoire en raison de la proximité de la zone Natura 2000. **Ces espèces ne sont pas retenues dans l'évaluation.**

Le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) est un oiseau s'accommodant de tout type d'essence d'arbre à condition que ceux-ci accueillent des cavités dans lesquelles il peut se cacher. Sur le secteur d'étude, peu d'arbre, notamment dans la ripisylve ou dans le jardin ornamental possède ces caractéristiques. De plus, au regard de la distance avec la zone de vie des Rolliers d'Europe de la ZPS, il est peu probable de retrouver des individus fréquenter le secteur. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

L'Alouette lulu (*Lullula arborea*), le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) et le Pipit rousseline (*Anthus campestris*) sont de petits passereaux qui peuvent fréquenter différents types de milieux, on les retrouve cependant plutôt dans les landes et les broussailles, souvent à proximité de haies arborées ou de ronciers et/ou de cultures. Bien que la proximité avec les cultures soit favorable, le secteur ne présentant pas ou peu d'arbustes épineux favorables, sa localisation en secteur anthropisé à proximité de l'autoroute A8 sont autant d'éléments limitant l'attrait du milieu par rapport à la ZPS. Il est cependant possible que des individus provenant de la ZPS puissent fréquenter de manière ponctuelle le secteur d'étude. **Ces espèces sont donc retenues dans l'évaluation.**

La Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) est un petit passereau coloré vivant dans les landes et les broussailles, les espaces semi-fermés avec une végétation dense, on la retrouve souvent près des côtes abritées. Dans la région, elle fréquente les habitats buissonneux parsemés d'arbres, des flancs de collines aux touffes de salicornes des terrains salés. L'espèce a été citée dans la bibliographie communale et le secteur d'étude dont sa ripisylve buissonnante représente un milieu favorable à cette espèce, il est possible que des individus de la ZPS proche puissent fréquenter de manière ponctuelle le secteur d'étude. **Cette espèce est donc retenue dans l'évaluation.**

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) est un gros passereau au bec crochu rappelant celui d'un rapace. Son habitat de reproduction présente toujours deux caractéristiques indispensables : celui-ci doit être pourvu d'arbustes ou de buissons épineux touffus favorables à sa nidification (prunelliers, aubépines ou églantiers) et être en milieu ouvert avec un accès au sol facile pour la chasse. En raison de l'absence de ces arbustes caractéristiques, il est peu probable que des individus Natura 2000 fréquentent le secteur. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

Le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*) est un oiseau qui fréquente les côtes rocheuses et les milieux rupestres de l'étage alpin et nival des Alpes et de Pyrénées. Le secteur ne présente aucun élément susceptible de favoriser cette espèce, il est alors peu probable qu'elle le fréquente. **Cette espèce n'est donc pas retenue dans l'évaluation.**

3.6.3 Synthèse des espèces retenues dans l'évaluation

Onze espèces animales ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 ont été retenues dans l'évaluation :

1. L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
2. Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
3. Le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) ;
4. Le Petit murin (*Myotis blythii*) ;
5. Le Minioptère de Schreibers (*Mioniopterus schreibersii*) ;
6. Le Grand murin (*Myotis myotis*) ;
7. L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) ;
8. Le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) ;
9. L'Alouette lulu (*Lullula arborea*) ;
10. Le Pipit rousseline (*Anthus campestris*) ;
11. La Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).

CHAPITRE 4. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET

Pour déterminer si le projet de création d'une aire d'accueil pour gens du voyage à Trets (dont la zone Natura 2000 la plus proche se situe à plus de 9 kilomètres) est susceptible d'affecter une espèce ou un site Natura 2000, il convient en premier lieu de rechercher s'il existe un lien écologique entre la zone nécessaire au bon fonctionnement écologique de ces derniers et le secteur d'implantation du linéaire étudié.

Ces interactions peuvent être de deux ordres :

- ✓ le bon fonctionnement du site Natura 2000 est conditionné par celui des territoires voisins ;
- ✓ un projet d'aire d'accueil de gens du voyage peut éventuellement occasionner des perturbations ou impacts d'espèces circulant sur le secteur.

Un projet d'aire d'accueil de gens du voyage peut avoir des incidences plutôt locales lors de la phase de chantier ainsi qu'en phase d'occupation, pouvant concerner les animaux terrestres locaux et les milieux naturels environnants. L'impact sera local mais dépendant du déplacement et/ou de la migration des individus des sites Natura 2000, de ce fait, elle concernera surtout les animaux effectuant de grands trajets, telles que les chauves-souris.

4.1 Espèces retenues mentionnées dans les deux ZSC

Aux vues des espèces décrites dans le chapitre ci-avant, sept sont retenues dans l'évaluation :

- ✓ L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- ✓ Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)
- ✓ Le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)
- ✓ Le Petit murin (*Myotis blythii*)
- ✓ Le Mionioptère de Schreibers (*Mioniopterus schreibersii*)
- ✓ Le Grand murin (*Myotis myotis*)
- ✓ L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

Aucune autre espèce d'intérêt communautaire, susceptible d'être concernée par le projet n'a été retenue dans l'évaluation.

Les espèces concernées par l'évaluation des incidences font l'objet de paragraphes descriptifs sur les pages suivantes.

4.1.1 L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

■ Nombre d'individus observés

Aucun individu n'a été observé durant la sortie de terrain, cependant l'espèce est recensée dans la bibliographie communale, sa présence est donc possible. Cette espèce se développe dans les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées, oligotrophes à eutrophes. Ce sont en général des ruisseaux, rigoles, drains, fossés alimentés ou petites rivières (naturels ou anthropisés), mais aussi sources, suintements, fontaines, résurgences, ...



Photo 5. Agrion de Mercure (Source : Bourgogne-Nature)

■ Individus perturbés par le projet

Le projet a peu de probabilités de perturber les individus des zones Natura 2000 du fait de la seule présence du ruisseau de Sainte-Catherine comme zone favorable. Quelques individus locaux peuvent être présents, cependant aucune connexion entre le secteur et la zone Natura 2000 concernée (à plus de 9 km) ne semble justifier un échange possible d'individus.

La population d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est quantifiée à 3 couples sur la ZSC « Montagne Sainte Victoire » et 1 couple sur la ZSC « Massif de la Sainte-Baume ».

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

Le ruisseau de Sainte-Catherine au sud du secteur et sa ripisylve constituent un habitat susceptible d'être fréquenté de manière occasionnelle par les individus des ZSC. Cependant, sa forte distance avec les sites Natura 2000 réduit fortement cette possibilité au regard des capacités de dispersion de l'Agrion de Mercure.

Le fossé humide présent au nord du secteur n'est pas favorable car celui-ci n'est pas en eau de manière permanente, il ne constitue donc pas un habitat favorable à l'Agrion de Mercure.

■ Utilisation de l'emprise du projet

La ripisylve ne sera pas concernée par l'emprise du projet.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Des mesures d'évitement sont entreprises afin de ne pas entraîner une destruction significative de la ripisylve. De ce fait, aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) du réseau Natura 2000.

4.1.2 Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

■ Nombre d'individus observés

Des essences d'arbres favorables ont été observées sur le secteur d'étude, notamment des Chênes et des Frênes. Cette espèce saproxylophage apprécie particulièrement les arbres morts posés sur la litière du sol. Les grands arbres caducifoliés (notamment les Chênes) en bonne santé peuvent aussi être utilisés par des individus. Son écologie est assez similaire à celle du Grand capricorne.



Photo 6. Lucane cerf-volant (Source : Auddicé)

■ Individus perturbés par le projet

Le projet a peu de probabilités de perturber les individus des zones Natura 2000 du fait de son écologie. Bien que cette espèce puisse se déplacer sur quelques kilomètres à la recherche d'une femelle, sa capacité de dispersion est assez limitée et est généralement limitée au boisement où l'individu a émergé. A noter que cette espèce reste relativement sensible à la pollution lumineuse et le secteur d'étude est encerclé par une couronne de lumière due aux zones urbaines.

La population de Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) n'est pas quantifiée de manière précise. Sa population est significative au sein des ZSC « Montagne Sainte Victoire » et « Massif de la Sainte-Baume ».

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

Les Chênes et Frênes, notamment les gros arbres de la ripisylve du secteur sont favorables à sa fréquentation.

■ Utilisation de l'emprise du projet

La ripisylve ne sera pas concernée par l'emprise du projet.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Des mesures d'évitement sont entreprises afin de ne pas entraîner une destruction significative des arbres favorables, notamment de la ripisylve. De ce fait, **aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.**

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations de Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) du réseau Natura 2000.

4.1.3 Le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

■ Nombre d'individus observés

Des essences d'arbres favorables ont été observées sur le secteur d'étude, notamment des Chênes et des Frênes. Cette espèce saproxylophage apprécie particulièrement les grands arbres caducifoliés (notamment les Chênes) en bonne santé pour y pondre leurs œufs dans les interstices des écorces.



Photo 7. Grand capricorne du chêne (Source : OBF)

■ Individus perturbés par le projet

Le projet a peu de probabilités de perturber les individus des zones Natura 2000 du fait de son écologie. La capacité de dispersion de cette espèce est relativement limitée, elle va principalement se cantonner à son bocage d'émergence.

La population de Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) n'est pas quantifiée de manière précise. Sa population est significative au sein des ZSC « Montagne Sainte Victoire » et « Massif de la Sainte-Baume ».

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

Les Saules, Chênes et Frênes, notamment les arbres de la ripisylve du secteur sont favorables à sa fréquentation.

■ Utilisation de l'emprise du projet

La ripisylve ne sera pas concernée par l'emprise du projet.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Des mesures d'évitement sont entreprises afin de ne pas entraîner une destruction significative des arbres favorables, notamment de la ripisylve. De ce fait, **aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.**

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations de Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) du réseau Natura 2000

4.1.4 Le Petit murin (*Myotis blythii*)

■ Nombre d'individus observés

Le Petit murin fréquente les paysages ouverts soumis à un climat chaud comme les pâtures, les prairies, les steppes, les paysages agricoles, etc. Cette espèce peut se déplacer sur plus d'une dizaine de kilomètres pour rejoindre des terrains de chasse. L'espèce étant principalement cavernicole, elle recherchera surtout des cavités rupestres pour vivre dans en colonie de quelques individus jusqu'à 500 individus pour les femelles.



Photo 8. Petit murin (Source : Parc National des Ecrins)

■ Individus perturbés par le projet

Le secteur étant principalement un grand espace ouvert avec plusieurs fonctionnalités écologiques favorables pour cette espèce, notamment la friche au nord du secteur, le jardin ornamental et la ripisylve qui offrent des lisières et les cultures à proximité. Le secteur représente cependant une surface faible par rapport au territoire généralement fréquenté par le Petit murin, de plus celui-ci est situé au sud de l'autoroute A8 représentant un danger considérable pour les chauves-souris. Les individus des ZSC préféreront probablement des secteurs plus proches ayant une plus grande surface et des conditions semblables, dans un contexte plus forestier.

La population de Petit murin (*Myotis blythii*) n'est pas quantifiée de manière précise sur les deux ZSC. Sa population est significative au sein des ZSC « Montagne Sainte Victoire » et « Massif de la Sainte-Baume ».

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

Les cultures proches des lisières bocagères du périmètre immédiat sont favorables et potentiellement fréquentable ponctuellement par des individus des ZSC au regard de sa distance avec les sites Natura 2000.

■ Utilisation de l'emprise du projet

Le projet va concerner les espaces ouverts du secteur ainsi que le jardin ornamental longeant la culture.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Au regard de la faible surface de l'emprise du projet par rapport aux habitats similaires présents dans le périmètre immédiat, les incidences seront très faibles. Des mesures d'accompagnement sont entreprises afin de ne pas entraîner une dégradation significative de la ripisylve et conserver des lisières fonctionnelles qui lui seront favorables. En prenant compte de cela, **aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.**

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations de Petit murin (*Myotis blythii*) du réseau Natura 2000.

4.1.5 Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)

■ Nombre d'individus observés

Espèce cavernicole, il est étroitement associé aux régions karstiques jusqu'à 1000 m. En hiver comme en été, il gîte dans des grandes grottes naturelles, des mines, parfois des caves ou des tunnels. Il est très rarement dans les bâtiments.



Photo 9. Minioptère de Schreibers (Source : Auddicé)

■ Individus perturbés par le projet

Il y a peu de probabilités que le projet puisse perturber l'espèce. En effet, il est possible que des individus des ZSC puissent occasionnellement fréquenter le secteur d'étude en raison de la ripisylve. Cependant cette espèce chasse principalement aux abords des lisières, nécessitant alors un contexte bocager assez important.

La population de Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) n'est pas quantifiée de manière précise sur les deux ZSC. Sa population est significative au sein des ZSC « Montagne Sainte Victoire » et « Massif de la Sainte-Baume » et est estimée à 90 à 100 individus en concentration migratrice sur la seconde ZSC.

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

La ripisylve du secteur est un habitat susceptible d'être fréquenté de manière occasionnelle par les individus des ZSC.

■ Utilisation de l'emprise du projet

La ripisylve ne sera pas concernée par l'emprise du projet.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Des mesures d'évitement sont entreprises afin de ne pas entraîner une dégradation significative de la ripisylve. De plus, des mesures d'accompagnement vont permettre de favoriser cet élément structurel. De ce fait, **aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.**

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations de Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) du réseau Natura 2000.

4.1.6 Le Grand murin (*Myotis myotis*)

■ Nombre d'individus observés

Le Grand murin fréquente des milieux semblables au Petit murin, les paysages ouverts avec une influence bocagère lui sont particulièrement favorables. Cette espèce peut se déplacer sur plusieurs dizaines de kilomètres pour rejoindre des terrains de chasse. L'espèce étant principalement cavernicole, elle recherchera surtout des cavités rupestres pour gîter.



Photo 10. Grand murin (Source : PNA Chiroptères)

■ Individus perturbés par le projet

Le secteur étant principalement un grand espace ouvert avec plusieurs fonctionnalités écologiques favorables pour cette espèce, notamment la friche au nord du secteur, le jardin ornamental et la ripisylve qui offrent des lisières et les cultures à proximité. Le secteur représente cependant une surface faible par rapport au territoire généralement fréquenté par le Grand murin qui peut s'élever à plusieurs centaines d'hectares, de plus celui-ci est situé au sud de l'autoroute A8 représentant un danger considérable pour les chauves-souris. Les individus des ZSC préféreront probablement des secteurs plus proches ayant une plus grande surface et des conditions semblables, dans un contexte plus forestier.

La population de Grand murin (*Myotis myotis*) n'est pas quantifiée de manière précise sur les deux ZSC. Sa population est significative au sein des ZSC « Montagne Sainte Victoire » et « Massif de la Sainte-Baume ».

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

Les cultures proches des lisières bocagères du périmètre immédiat sont favorables et potentiellement fréquentable ponctuellement par des individus des ZSC au regard de sa distance avec les sites Natura 2000.

■ Utilisation de l'emprise du projet

Le projet va concerner les espaces ouverts du secteur ainsi que le jardin ornamental longeant la culture.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Au regard de la faible surface de l'emprise du projet par rapport aux habitats similaires présents dans le périmètre immédiat, les incidences seront très faibles. Des mesures d'accompagnement sont entreprises afin de ne pas entraîner une dégradation significative de la ripisylve et conserver des lisières fonctionnelles qui lui seront favorables. En prenant compte de cela, **aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.**

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations de Grand murin (*Myotis myotis*) du réseau Natura 2000.

4.1.7 L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

■ Nombre d'individus observés

Aucun individu n'a été observé durant la sortie de terrain, de plus l'espèce n'est pas recensée dans la bibliographie communale, cependant sa présence est possible. Il s'agit d'une espèce ubiquiste inféodée aux haies et aux lisières de boisement.



Photo 11. Ecaille chinée (Source : P. MOTHIRON)

■ Individus perturbés par le projet

Le projet a peu de probabilités de perturber les individus des zones Natura 2000 du fait de sa polyvalence. En effet, l'Ecaille chinée est particulièrement anthropophile, on la retrouve souvent à proximité des villes et des villages avec jardins où elle est attirée par la pollution lumineuse. De plus, les sites Natura 2000 sont situés à au moins 9 km, ce qui réduit considérablement la probabilité de présence d'individus des ZSC sur le secteur.

La population d'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) n'est pas quantifiée de manière précise. Sa population est significative au sein des ZSC « Montagne Sainte Victoire » et « Massif de la Sainte-Baume ».

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

Le secteur est particulièrement éloigné des ZSC, cependant au niveau local, la ripisylve est un habitat susceptible d'être fréquenté de manière occasionnelle ou régulière par les individus des ZSC.

■ Utilisation de l'emprise du projet

La ripisylve ne sera pas concernée par l'emprise du projet.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Des mesures d'évitement sont entreprises afin de ne pas entraîner une dégradation significative de la ripisylve. De ce fait, **aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.**

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations d'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) du réseau Natura 2000.

4.2 Espèces d'oiseaux retenues mentionnées dans la ZPS

4.2.1 Le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)

■ Nombre d'individus observés

Aucun contact de cette espèce n'a été obtenu lors de la journée de terrain. Elle est cependant recensée dans la bibliographie communale. Elle fréquente de nombreux habitats, surtout zones ouvertes, parsemées d'arbres, les prairies et les cultures céréalières.



Photo 12. Bruant ortolan (Source : P. DALOUS)

■ Individus perturbés par le projet

Il y a peu de probabilités que le projet puisse perturber l'espèce. En effet, il est peu probable mais possible que des individus de la ZPS puissent occasionnellement fréquenter le secteur d'étude au niveau des cultures, de la ripisylve et des haies arborées. Cependant, la distance tend à fortement limiter cette probabilité. De plus, les individus résidant dans la ZPS ne s'éloigneront que très peu de leur milieu de nidification.

La population reproductrice de Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) est estimée entre 10 et 20 couples. Sa population est significative au sein de la ZPS « Montagne Sainte Victoire ».

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

Les cultures, les haies arborées et la ripisylve du secteur sont autant d'habitats susceptibles d'être fréquentés de manière occasionnelle par les individus de la ZPS.

■ Utilisation de l'emprise du projet

Le projet va concerner les zones ouvertes et une petite surface de cultures.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Des mesures sont entreprises afin de ne pas entraîner une dégradation significative des fonctionnalités écologiques du secteur. De plus, la surface utilisée par le projet est très faible au regard des habitats similaires à proximité. De ce fait, **aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.**

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations de Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) du réseau Natura 2000.

4.2.2 L'Alouette lulu (*Lullula arborea*)

■ Nombre d'individus observés

Aucun contact de cette espèce n'a été obtenu lors de la journée de diagnostic. Elle est cependant recensée dans la bibliographie communale. Elle fréquente les boisements clairs, plus particulièrement de conifères surtout lorsqu'ils sont entrecoupés de champs et de secteurs pierreux.



Photo 13. Alouette lulu (Source : Auddicé)

■ Individus perturbés par le projet

Il est peu probable que le projet perturbe l'espèce. En effet, cette espèce va chercher des espaces plus bocagers, avec des milieux semi-ouverts et une surface plus importante que le secteur d'étude. De plus, les individus résidant dans la ZPS ne s'éloigneront que très peu de leur milieu de nidification où elles sont sédentaires.

La population sédentaire d'Alouette lulu (*Lullula arborea*) est estimée entre 50 et 100 couples. Sa population est significative au sein de la ZPS « Montagne Sainte Victoire ».

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

Les haies arborées et la ripisylve du secteur sont autant d'habitats susceptibles d'être fréquentés de manière occasionnelle par les individus de la ZPS.

■ Utilisation de l'emprise du projet

Le projet va concerner les zones ouvertes et une petite surface de cultures.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Des mesures sont entreprises afin de ne pas entraîner une dégradation significative des fonctionnalités écologiques du secteur. De plus, la surface utilisée par le projet est très faible au regard des habitats similaires à proximité. De ce fait, **aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.**

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations d'Alouette lulu (*Lullula arborea*) du réseau Natura 2000.

4.2.3 Le Pipit rousseline (*Anthus campestris*)

■ Nombre d'individus observés

Aucun contact de cette espèce n'a été obtenu lors de la journée de diagnostic. Il n'est par ailleurs pas recensé dans la bibliographie communale. Il fréquente les zones buissonneuses, les milieux semi-ouverts, les rives sableuses des cours d'eau ou les landes.



Photo 14. Pipit rousseline (Source : D. CIRANO)

■ Individus perturbés par le projet

Il est peu probable que le projet perturbe l'espèce. En effet, cette espèce va chercher des milieux plus fermés avec une mosaïque d'habitats plus dense en végétation. De par ses habitudes de nidification au sol, le Pipit rousseline recherche une dépression de terrain toujours protégée par de la végétation haute ou des arbustes, éléments qui n'ont pas été observés sur le secteur d'étude. De plus, les individus résidant dans la ZPS ne s'éloigneront que très peu de leur milieu de nidification où elles sont sédentaires.

La population reproductrice de Pipit rousseline (*Anthus campestris*) est estimée entre 30 et 50 couples. Sa population est significative au sein de la ZPS « Montagne Sainte Victoire ».

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

Le fossé au nord du secteur pourrait être fréquenté, cependant le manque de strate arbustive développée et d'éléments favorables limite fortement l'attrait du secteur pour cette espèce.

■ Utilisation de l'emprise du projet

Le projet va concerner les zones ouvertes et une petite surface de cultures.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Des mesures sont entreprises afin de ne pas entraîner une dégradation significative des fonctionnalités écologiques du secteur. De plus, la surface utilisée par le projet est très faible au regard des habitats similaires à proximité. De ce fait, **aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.**

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations de Pipit rousseline (*Anthus campestris*) du réseau Natura 2000.

4.2.4 La Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)

■ Nombre d'individus observés

Aucun contact de cette espèce n'a été obtenu lors de la journée de diagnostic. Elle est cependant recensée dans la bibliographie communale. Elle fréquente surtout les landes et broussailles proches de côtes et de haies arborées.



Photo 15. Fauvette pitchou (Source : Auddicé)

■ Individus perturbés par le projet

Il y a peu de probabilités que le projet puisse perturber l'espèce. En effet, il est peu probable que des individus de la ZPS puissent fréquenter le secteur, principalement à cause de l'absence de strate arbustive développée. Pour cette espèce, il est nécessaire d'avoir une végétation plus ou moins dense avec des arbustes ligneux et épineux. Ces éléments sont à priori absents du secteur d'étude, limitant donc l'attrait pour cette espèce.

La population nicheuse et sédentaire de Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) est estimée entre 50 et 100 couples. Sa population est significative au sein de la ZSC « Montagne Sainte Victoire ».

■ Utilisation du périmètre immédiat par l'espèce

La ripisylve et le jardin ornemental pourraient être fréquentés, cependant le manque de strate arbustive développée et d'éléments favorables limite fortement l'attrait du secteur pour cette espèce.

■ Utilisation de l'emprise du projet

Le projet va concerner les zones ouvertes et une petite surface de cultures.

■ Incidences du projet sur l'espèce

Des mesures sont entreprises afin de ne pas entraîner une dégradation significative des fonctionnalités écologiques du secteur. De plus, la surface utilisée par le projet est très faible au regard des habitats similaires à proximité. De ce fait, **aucune perte significative d'habitat de vie n'est à prévoir.**

■ Conclusion

De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations de Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) du réseau Natura 2000.

4.3 Conclusion sur les espèces retenues mentionnées dans les deux ZSC et de la ZPS

Le projet d'aire d'accueil de gens du voyage sur la commune de Trets peut entraîner une perturbation pour des individus des ZSC et de la ZPS. Concernant toutes les espèces, ce projet peut entraîner :

- ✓ une perturbation des axes de déplacements ou un dérangement des zones de chasse ;
- ✓ une dégradation des connectivités écologiques et de la qualité environnementale globale ;
- ✓ un risque de mortalité en phase de chantier.

Après analyse, les incidences du projet sur les onze espèces animales retenues dans cette évaluation sont qualifiées de non-significatives.

CHAPITRE 5. MESURES PRISES DANS LE CADRE DU PROJET

5.1 Mesures d'évitement

Plusieurs mesures d'évitement sont prévues dans le cadre de ce projet :

- **E01** : éviter le fossé au nord du secteur d'étude ainsi que le ruisseau de Sainte-Catherine et sa ripisylve longeant le secteur d'étude au sud.
- **E02** : au regard du type de projet, éviter la zone tampon de débordement du ruisseau, au sud du secteur d'étude.
- **E03** : afin de ne pas perturber la nidification des populations aviaires, les éventuels travaux lourds (terrassement et décapage) ne devront pas débuter pendant la période s'étalant du 15 mars au 15 août.
- **E04** : les travaux seront réalisés la journée pour éviter la mise en lumière des postes de travail et la circulation nocturne.

5.2 Mesures de réduction

Des mesures de réduction sont prévues dans le cadre de ce projet :

- **R01** : lors de la phase de terrassement, il est nécessaire de ne pas importer de terre exogène pour limiter le risque d'implantation d'autres espèces végétales envahissantes. Les terres excavées ne devront pas rester plus d'un mois en tas. **Les zones de stockage devront être définies à l'intérieur des emprises, à proximité des pistes d'accès.**

Dès la fin du chantier, **il sera nécessaire** de végétaliser les zones remaniées et laissées à nu avec des espèces autochtones (ou de manière temporaire par des géotextiles si la période ne s'y prête pas) en sachant que les espèces exotiques envahissantes privilégient ce type de terrain pour s'installer. Pour les mêmes raisons, les zones de stockage temporaires de matériaux devront être couvertes pour des stockages de terre supérieurs à un mois. Dans le cas où des matériaux devraient être importés pour les remblais par exemple, l'origine devra être connue et validée par l'écologue en charge du suivi de chantier. Enfin, il est nécessaire d'éviter le transport accidentel de graines ou de fragments (terres, résidus) qui peuvent participer à la dispersion des plantes envahissantes présentes sur le secteur dans les milieux voisins.

- **R02** : afin de lutter contre la dispersion des espèces exotiques envahissantes, effectuer une campagne d'arrachage manuel à privilégier (ou mécanique) des Cannes de Provence observé à l'ouest du secteur d'étude.
- **R03** : réaliser les opérations de débroussaillage ou décapage de manière adaptée aux problématiques écologiques. Elles seront réalisées à l'aide d'engins légers et à vitesse réduite (5 km/h maximum). Le sens de débroussaillage ne devra pas être mené en rotation centripète afin de ne pas piéger les animaux. Il devra donc être réalisé en ménageant une échappatoire à la faune (rotation centrifuge par exemple).
- **R04** : veiller à ce que les travaux ne créent pas des milieux favorables (ornières...) à la reproduction des amphibiens pionniers sur la zone de chantier. Les pistes seront régulièrement inspectées par le chef de

chantier et feront le cas échéant l'objet d'un rebouchage des nids de poule. Toutes les dépressions susceptibles d'être mises en eau lors d'épisodes pluvieux devront être rebouchées le plus rapidement possible.

- **R05** : éviter ou limiter au maximum la mise en lumière du site après travaux par l'installation d'éclairages à détecteur de mouvement par exemple, et avec le flux de lumière dirigé vers le bas. En outre, la ripisylve ne devra pas être directement éclairée.

Si des installations de luminaires sont prévues, il est recommandé d'opter pour des lampes à Sodium Haute Pression ou Sodium à Basse Pression (délivrant un spectre lumineux vers le rouge plutôt que le bleu, c'est-à-dire avec une température de couleur inférieure ou égale 6700°K), et de limiter leur intensité à moins de 100 W.

- **R06** : réaliser le débroussaillage dans le cadre de l'entretien en phase de fonctionnement du site en dehors de la période de reproduction de la flore et de la faune, réalisation à faire du 15 août au 15 mars. Ce débroussaillage devra être réalisé avec du matériel léger entraînant peu de tassements du sol. De plus, les fauches d'entretien ne doivent pas mettre le sol à nu, facteur favorable à l'installation des espèces invasives. Une hauteur de coupe de 10 cm au minimum semble pouvoir limiter la colonisation.

Des mesures de gestion spécifiques à d'éventuelles nouvelles plantes envahissantes pourront être proposées.

- **R07** : dans le cadre de la plantation de végétaux après les travaux, il est nécessaire d'utiliser des essences autochtones adaptées aux milieux initialement présents. Ces espèces seront utilisées notamment pour redensifier la ripisylve du ruisseau de Sainte-Catherine et planter des haies champêtres en périphérie du secteur, voire en recréant des haies au sein des parcelles. Une liste d'espèces d'arbres, arbustes et herbacées recommandées est disponible en Annexe 1.

5.3 Mesures d'accompagnement

- **A01** : réaliser un suivi environnemental du chantier par un coordinateur environnement. Un coordinateur environnement sera missionné par le maître d'ouvrage. Le coordinateur environnement est chargé du respect de la mise en œuvre effective sur chantier des mesures liées à tous les risques environnementaux identifiés au préalable.

Ses missions principales sont :

- ✓ le respect des emprises des travaux (zones à mettre en défens) et des périodes d'intervention de chaque lot pour limiter les impacts sur les habitats ou les espèces identifiées sur le site du chantier ou à proximité.
- ✓ l'accompagnement à la maîtrise d'œuvre dans le cadre des aménagements de génie écologique...
- **A02** : valoriser les matériaux issus de la ruine au travers de la réalisation d'aménagements de microhabitats favorables pour les reptiles. Ces aménagements peuvent se présenter par des tas de pierres disséminés à proximité de la ripisylve ou des murets de pierres sèches au sein des aménagements.

Le coordinateur environnement pourra également prendre des mesures correctives d'urgence en cas de nécessité.

CHAPITRE 6. CONCLUSION GENERALE

La création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage sur la commune de Trets n'aura pas d'incidence significative sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des zones Natura 2000 suivantes :

- ✓ la ZSC FR9301605 « Montagne Sainte Victoire » ;
- ✓ la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume » ;
- ✓ la ZPS FR9310067 « Montagne Sainte-Victoire ».

Afin de favoriser l'intégration optimale du projet dans son environnement, de prendre en compte les enjeux écologiques du secteur d'étude et de respecter la réglementation nationale des espèces protégées, des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement seront mises en place.

De ce fait, le projet n'aura aucune d'incidence significative sur le réseau Natura 2000.

CHAPITRE 7. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des essences végétales recommandées pour les plantations

Nom scientifique	Type	Famille	Fruit	Inflorescence	Sexualité	Pollinisation	Dissémination	Couleur de la fleur	Formation végétale
<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby	Arbre	Betulaceae	Akène	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Anémochore	Vert	Magnophanérophytaie
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Arbre	Fagaceae	Akène	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Dyszoochore	Jaune	Magnophanérophytaie
<i>Cupressus sempervirens</i> L.	Arbre	Cupressaceae	Cône	Cône	Monoïque	Anémogame	Anémochore	Blanc	Hémicryptophytaie
<i>Fraxinus angustifolia</i> subsp. <i>oxycarpa</i> (M.Bieb. ex Willd.) Franco & Rocha Afonso	Arbre	Oleaceae	Samare	Racème de racèmes	Hermaphrodite	Anémogame	Anémochore	Rose	Thérophytaie
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl	Arbre	Oleaceae	Samare	Racème de racèmes	Hermaphrodite	Anémogame	Anémochore	Rose	Thérophytaie
<i>Juglans regia</i> L.	Arbre	Juglandaceae	Drupe	Epi simple	Monoïque	Anémogame	Dyszoochore	Vert	Magnophanérophytaie
<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i> Maire	Arbre	Pinaceae	Cône	Cône	Monoïque	Anémogame	Anémochore	Blanc	Parvophanérophytaie
<i>Populus alba</i> L.	Arbre	Salicaceae	Capsule	Epi simple	Dioïque	Anémogame	Anémochore	Rose	Thérophytaie
<i>Quercus cerris</i> L.	Arbre	Fagaceae	Akène	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Endozoochore, dyszoochore	Vert	Thérophytaie
<i>Quercus crenata</i> Lam.	Arbre	Fagaceae	Akène	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Endozoochore, dyszoochore	Blanc, jaune	Thérophytaie
<i>Quercus petraea</i> Liebl. subsp. <i>petraea</i>	Arbre	Fagaceae	Akène	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Endozoochore, dyszoochore	Blanc, rose	Hémicryptophytaie
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Arbre	Fagaceae	Akène	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Endozoochore, dyszoochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Quercus robur</i> L.	Arbre	Fagaceae	Akène	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Endozoochore, dyszoochore	Rose	Hémicryptophytaie
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Arbre	Malvaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite	Anémogame	Anémochore	Rose	Hémicryptophytaie
<i>Tilia tomentosa</i> Moench	Arbre	Malvaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite	Anémogame	Anémochore	Jaune	Thérophytaie
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Arbre	Ulmaceae	Samare	Glomérules	Polygame	Anémogame	Anémochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik.	Arbrisseau	Rosaceae	Drupe	Corymbe	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Bleu	Thérophytaie
<i>Cistus laurifolius</i> L.	Arbrisseau	Cistaceae	Capsule	Cyme unipare hélicoïde	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Vert	Hémicryptophytaie
<i>Colutea arborescens</i> L.	Arbrisseau	Fabaceae	Gousse	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Blanc, jaune	Thérophytaie
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Arbrisseau	Fabaceae	Gousse	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame	Autochore	Vert	Thérophytaie
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen	Arbrisseau	Fabaceae	Gousse	Ombelle simple	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Vert	Thérophytaie
<i>Hypericum calycinum</i> L.	Arbrisseau	Hypericaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite	Entomogame		Jaune	Hémicryptophytaie
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Arbrisseau	Oleaceae	Baie	Racème de racèmes	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Jaune	Parvophanérophytaie
<i>Lonicera etrusca</i> Santi	Arbrisseau	Caprifoliaceae	Baie	Cyme multipare	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Jaune	Parvophanérophytaie
<i>Pyrus spinosa</i> Forssk.	Arbrisseau	Rosaceae	Drupe	Corymbe	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Spartium junceum</i> L.	Arbrisseau	Fabaceae	Gousse	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Jaune	Magnophanérophytaie
<i>Buxus balearica</i> Lam.	Arbuste	Buxaceae	Baie	Glomérules	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Arbuste	Buxaceae	Baie	Glomérules	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Blanc	Hémicryptophytaie
<i>Cornus mas</i> L.	Arbuste	Cornaceae	Drupe	Corymbe	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Cotinus coggygria</i> Scop.	Arbuste	Anacardiaceae	Drupe	Racème de racèmes	Hermaphrodite	Anémogame	Endozoochore	Rose	Chaméphytaie
<i>Juniperus oxycedrus</i> L.	Arbuste	Cupressaceae	Baie	Cône	Dioïque	Anémogame	Endozoochore	Blanc	Parvophanérophytaie
<i>Juniperus oxycedrus</i> L. subsp. <i>oxycedrus</i>	Arbuste	Cupressaceae	Baie	Cône	Dioïque	Anémogame	Endozoochore	Blanc	Chaméphytaie
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik.	Arbuste	Fabaceae	Gousse	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Blanc	Chaméphytaie
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Arbuste	Rosaceae	Drupe	Corymbe	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Jaune	Parvophanérophytaie
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Arbuste	Rosaceae	Drupe	Corymbe	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Rose	Hémicryptophytaie
<i>Achnatherum calamagrostis</i> (L.) P.Beauv.	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Panicule d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame	Anémochore	Jaune	Parvophanérophytaie
<i>Adonis aestivalis</i> L.	Herbacée	Ranunculaceae	Akène	Cyme unipare hélicoïde	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Jaune	Chaméphytaie
<i>Agrostemma githago</i> L.	Herbacée	Caryophyllaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Jaune	Parvophanérophytaie

Nom scientifique	Type	Famille	Fruit	Inflorescence	Sexualité	Pollinisation	Dissémination	Couleur de la fleur	Formation végétale
<i>Anisantha madritensis</i> (L.) Nevski	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Panicule d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame	Epizoochore	Jaune	Parvophanérophytaie
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Panicule d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame	Epizoochore	Jaune	Parvophanérophytaie
<i>Anthemis arvensis</i> L.	Herbacée	Asteraceae	Akène	Corymbe de capitules	Gynomonoïque	Entomogame, autogame	Barochore	Blanc	Magnophanérophytaie
<i>Antirrhinum majus</i> L.	Herbacée	Plantaginaceae	Capsule	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Epizoochore	Jaune	Parvophanérophytaie
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L.	Herbacée	Asparagaceae	Capsule	Fleur solitaire terminale	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Armeria alliacea</i> (Cav.) Hoffmanns. & Link	Herbacée	Plumbaginaceae	Capsule	Cyme capituliforme	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Rose	Hémicryptophytaie
<i>Ballota nigra</i> L.	Herbacée	Lamiaceae	Akène	Glomérules	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Blanc	Chaméphytaie
<i>Bidens tripartita</i> L.	Herbacée	Asteraceae	Akène	Cyme de capitules	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Epizoochore	Jaune	Hémicryptophytaie
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt.	Herbacée	Brassicaceae	Gousse	Racème capituliforme	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Vert	Hémicryptophytaie
<i>Borago officinalis</i> L.	Herbacée	Boraginaceae	Akène	Racème de cymes unipares scorpioïdes	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Marron	Magnophanérophytaie
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv.	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Epi d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame	Epizoochore	Marron	Magnophanérophytaie
<i>Briza maxima</i> L.	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Panicule d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame	Barochore	Blanc	Magnophanérophytaie
<i>Briza minor</i> L.	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Panicule d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame	Barochore	Jaune	Hémicryptophytaie
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Panicule d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame, autogame	Epizoochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Bupleurum falcatum</i> L.	Herbacée	Apiaceae	Akène	Ombelle d'ombellules	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Jaune	Hémicryptophytaie
<i>Campanula rapunculoides</i> L.	Herbacée	Campanulaceae	Capsule	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Barochore	Jaune	Hémicryptophytaie
<i>Catananche caerulea</i> L.	Herbacée	Asteraceae	Akène	Racème de capitules	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Epizoochore	Jaune	Parvophanérophytaie
<i>Cephalaria leucantha</i> (L.) Roem. & Schult.	Herbacée	Caprifoliaceae	Akène	Cyme capituliforme	Hermaphrodite	Entomogame	Anémochore		Chaméphytaie
<i>Cichorium intybus</i> L.	Herbacée	Asteraceae	Akène	Racème de capitules	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Barochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Convolvulus cantabrica</i> L.	Herbacée	Convolvulaceae	Capsule	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Blanc, rose	Thérophytaie
<i>Deschampsia media</i> (Gouan) Roem. & Schult.	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Panicule d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame	Epizoochore	Blanc	Magnophanérophytaie
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Herbacée	Caprifoliaceae	Akène	Cyme capituliforme	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Anémochore		Hémicryptophytaie
<i>Erysimum cheiri</i> (L.) Crantz	Herbacée	Brassicaceae	Silique	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame	Anémochore	Jaune	Hémicryptophytaie
<i>Festuca arvernensis</i> Auquier, Kerguélen & Markgr.-Dann.	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Panicule d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame	Epizoochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Glaucium flavum</i> Crantz	Herbacée	Papaveraceae	Capsule	Cyme unipare hélicoïde	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Vert	Magnophanérophytaie
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Herbacée	Plantaginaceae	Akène	Capitule simple	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Jaune, vert	Parvophanérophytaie
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.	Herbacée	Cistaceae	Capsule	Cyme unipare hélicoïde	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Epizoochore	Jaune, vert	Parvophanérophytaie
<i>Hyssopus officinalis</i> L.	Herbacée	Lamiaceae	Akène	Glomérules spiciformes	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Jaune, vert	Magnophanérophytaie
<i>Iberis pinnata</i> L.	Herbacée	Brassicaceae	Silique	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame	Anémochore	Jaune	Parvophanérophytaie
<i>Iris pumila</i> L.	Herbacée	Iridaceae		Cyme unipare hélicoïde	Hermaphrodite	Entomogame		Bleu	Chaméphytaie
<i>Isatis tinctoria</i> L.	Herbacée	Brassicaceae	Silique	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame	Anémochore	Rose, bleu	Chaméphytaie
<i>Jasione montana</i> L.	Herbacée	Campanulaceae	Capsule	Capitule simple	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Epizoochore	Blanc	Parvophanérophytaie
<i>Lolium rigidum</i> Gaudin	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Epi d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame	Barochore	Vert	Thérophytaie
<i>Malva sylvestris</i> L.	Herbacée	Malvaceae	Capsule	Racème de cymes unipares hélicoïdes	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Barochore	Blanc	Parvophanérophytaie
<i>Melampyrum arvense</i> L.	Herbacée	Orobanchaceae	Capsule	Epi simple	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Barochore	Rose	Hémicryptophytaie
<i>Melica ciliata</i> L.	Herbacée	Poaceae	Caryopse	Panicule d'épillets	Hermaphrodite	Anémogame	Anémochore	Rose	Thérophytaie
<i>Nigella damascena</i> L.	Herbacée	Ranunculaceae	Follicule	Fleur solitaire terminale	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Blanc	Hémicryptophytaie

Nom scientifique	Type	Famille	Fruit	Inflorescence	Sexualité	Pollinisation	Dissémination	Couleur de la fleur	Formation végétale
<i>Oenothera biennis</i> L.	Herbacée	Onagraceae	Capsule	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Barochore	Bleu	Thérophytaie
<i>Papaver dubium</i> L.	Herbacée	Papaveraceae	Capsule	Cyme unipare hélicoïde	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Anémochore	Jaune	Hémicryptophytaie
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood	Herbacée	Caryophyllaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite	Entomogame	Anémochore	Jaune	Magnophanérophytaie
<i>Plantago arenaria</i> Waldst. & Kit.	Herbacée	Plantaginaceae	Akène	Epi simple	Hermaphrodite	Anémogame	Barochore	Rose	Thérophytaie
<i>Plantago sempervirens</i> Crantz	Herbacée	Plantaginaceae	Akène	Epi simple	Hermaphrodite	Anémogame	Barochore	Rose	Thérophytaie
<i>Ruta angustifolia</i> Pers.	Herbacée	Rutaceae	Capsule	Racème de racèmes	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Jaune	Hémicryptophytaie
<i>Salvia officinalis</i> L.	Herbacée	Lamiaceae	Akène	Glomérules spiciformes	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Jaune	Magnophanérophytaie
<i>Salvia pratensis</i> L.	Herbacée	Lamiaceae	Akène	Glomérules spiciformes	Gynodioïque	Entomogame	Barochore	Blanc	Thérophytaie
<i>Saponaria ocymoides</i> L.	Herbacée	Caryophyllaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite	Entomogame	Anémochore	Blanc	Hémicryptophytaie
<i>Scleranthus annuus</i> L.	Herbacée	Caryophyllaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Epizoochore	Vert	Magnophanérophytaie
<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	Herbacée	Crassulaceae	Follicule	Cyme multipare	Hermaphrodite	Entomogame	Anémochore	Blanc	Parvophanérophytaie
<i>Silene conica</i> L.	Herbacée	Caryophyllaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Anémochore	Blanc	Parvophanérophytaie
<i>Silene nutans</i> L.	Herbacée	Caryophyllaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite	Entomogame	Anémochore	Blanc	Parvophanérophytaie
<i>Silene otites</i> (L.) Wibel	Herbacée	Caryophyllaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite, dioïque	Entomogame, anémogame	Anémochore	Jaune	Magnophanérophytaie
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Herbacée	Caryophyllaceae	Capsule	Cyme bipare	Hermaphrodite, monoïque, dioïque	Entomogame	Anémochore	Jaune	Magnophanérophytaie
<i>Stachys recta</i> L.	Herbacée	Lamiaceae	Akène	Glomérules spiciformes	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Jaune	Magnophanérophytaie
<i>Acer campestre</i> L.	Petit arbre	Sapindaceae	Samare	Corymbe	Polygame	Anémogame	Anémochore	Jaune	Magnophanérophytaie
<i>Acer opalus</i> Mill.	Petit arbre	Sapindaceae	Samare	Corymbe	Polygame	Anémogame	Anémochore	Jaune	Magnophanérophytaie
<i>Corylus colurna</i> L.	Petit arbre	Betulaceae	Akène	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Dyszoochore	Jaune	Magnophanérophytaie
<i>Corylus maxima</i> Mill.	Petit arbre	Betulaceae	Akène	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Dyszoochore	Blanc	Hémicryptophytaie
<i>Fraxinus ornus</i> L.	Petit arbre	Oleaceae	Samare	Racème de racèmes	Hermaphrodite	Anémogame	Anémochore	Jaune	Hémicryptophytaie
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Petit arbre	Aquifoliaceae	Drupe	Glomérules	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Juniperus thurifera</i> L.	Petit arbre	Cupressaceae	Baie	Cône	Dioïque	Anémogame	Endozoochore	Bleu	Hémicryptophytaie
<i>Ostrya carpinifolia</i> Scop.	Petit arbre	Betulaceae	Samare	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Anémochore	Jaune	Chaméphytaie
<i>Quercus suber</i> L.	Petit arbre	Fagaceae	Akène	Epi de cymes triflores	Monoïque	Anémogame	Endozoochore, dyszoochore	Rose	Hémicryptophytaie
<i>Sorbus domestica</i> L.	Petit arbre	Rosaceae	Drupe	Corymbe	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Vert	Thérophytaie
<i>Cistus albidus</i> L.	Sous-arbrisseau	Cistaceae	Capsule	Cyme unipare hélicoïde	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Jaune	Hémicryptophytaie
<i>Cistus monspeliensis</i> L.	Sous-arbrisseau	Cistaceae	Capsule	Cyme unipare hélicoïde	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Rose	Thérophytaie
<i>Cistus salviifolius</i> L.	Sous-arbrisseau	Cistaceae	Capsule	Cyme unipare hélicoïde	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Blanc	Hémicryptophytaie
<i>Coronilla minima</i> subsp. <i>lotoides</i> (W.D.J.Koch) Nyman	Sous-arbrisseau	Fabaceae	Gousse	Ombelle simple	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Vert	Hémicryptophytaie
<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop.	Sous-arbrisseau	Fabaceae	Gousse	Racème capituliforme	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Blanc	Hémicryptophytaie
<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench	Sous-arbrisseau	Asteraceae	Akène	Corymbe de capitules	Hermaphrodite	Entomogame, autogame	Barochore	Blanc	Magnophanérophytaie
<i>Lavandula angustifolia</i> Mill.	Sous-arbrisseau	Lamiaceae	Akène	Glomérules spiciformes	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Jaune	Parvophanérophytaie
<i>Lavandula stoechas</i> L.	Sous-arbrisseau	Lamiaceae	Akène	Glomérules spiciformes	Hermaphrodite	Entomogame	Barochore	Blanc	Hémicryptophytaie
<i>Phlomis fruticosa</i> L.	Sous-arbrisseau	Lamiaceae	Akène	Cyme capituliforme	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Blanc, rose	Hémicryptophytaie
<i>Rosa spinosissima</i> L. subsp. <i>spinosissima</i>	Sous-arbrisseau	Rosaceae	Akène	Corymbe	Hermaphrodite	Entomogame	Endozoochore	Blanc	Magnophanérophytaie
<i>Santolina chamaecyparissus</i> L.	Sous-arbrisseau	Asteraceae	Akène	Corymbe de capitules	Gynomonoïque	Entomogame, autogame	Anémochore	Blanc	Magnophanérophytaie
<i>Thymus vulgaris</i> L.	Sous-arbrisseau	Lamiaceae	Akène	Cyme capituliforme	Hermaphrodite	Entomogame	Epizoochore	Jaune	Chaméphytaie

Nom scientifique	Type	Famille	Fruit	Inflorescence	Sexualité	Pollinisation	Dissémination	Couleur de la fleur	Formation végétale
<i>Ulex minor Roth</i>	Sous-arbrisseau	Fabaceae	Gousse	Racème simple	Hermaphrodite	Entomogame	Myrmécochore	Rose	Magnophanérophytaie